

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique - Mise en vente d'affiches lithographiques **Page 1421**

- Musée des Beaux-Arts - Mises à disposition de locaux **Pages 1421 à 1424**

- Auditorium-Orchestre National de Lyon - Location de la Grande Salle de l'Auditorium **Page 1424**

- Décisions d'estimer en justice **Page 1425**

Arrêtés municipaux :

- Délégation de fonction d'Officier d'état civil à un Conseiller municipal - M. David Kimelfeld **Page 1425**

- Abrogation de délégation de signature à une fonctionnaire territoriale **Page 1426**

- Délégations de signature à des fonctionnaires territoriaux

..... **Page 1426**

- Direction des Affaires Culturelles - Régie de recettes centralisatrice prolongée - « Bibliothèque Municipale de Lyon » Modification de l'arrêté de création de la sous régie « Bibliothèque du 7^e arrondissement - Gerland » **Page 1427 à 1428**

- Prolongation du marché de la Création **Page 1427**

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents **Page 1428**

- Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 1429 à 1486**

- Délégation Générale aux Ressources Humaines :

• Arrêtés individuels **Page 1486 à 1488**

- Centre Communal d'Action Sociale :

• Arrêtés individuels **Page 1488**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis **Page 1489**

- Erratum - Annule l'avis d'enquête publique - Projet de réaménagement et d'extension du centre commercial de la Part-Dieu «3ème arrondissement», prévu par un permis de construire paru au BMO

6205 du 27 mars 2017 - Pages 1410 à 1411 **Page 1489**

- Droit des sols : déclarations préalables de travaux, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, lotissements, changements d'usage **Page 1489 à 1492**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique - Mise en vente d'affiches lithographiques (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2014/4 du 4 avril 2014 donnant au titre de l'article L. 2122-22- du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire de fixer les tarifs de produits dérivés aux activités des établissements culturels,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la demande du Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique relative à la mise en vente d'affiches lithographiques sur le thème de la typographie,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière culturelle,

Décide

Article Premier. - d'autoriser M. le Directeur

- à mettre en vente 90 affiches lithographiques sur le thème de la typographie au tarif unitaire de 20€.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 6 mars 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Georges KÉPÉNÉKIAN,*

Musée des Beaux-Arts - Mise à disposition de locaux au profit du Club des partenaires Lyon Fête des Lumières (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22-5° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour « décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 avril 2016, approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts,

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé musée des Beaux Arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013,

Considérant la demande Club des partenaires Lyon Fête des Lumières sis 19 rue de l'Arbre Sec – 69001 Lyon d'organiser une manifestation au Musée le 13 février 2017 à partir de 18 h 30,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition des locaux affectés au secteur culturel,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle de locaux au profit du Club des partenaires Lyon Fête des Lumières le 13 février 2017 à partir de 18 h 30, moyennant une redevance de 3 000.00 (trois mille) euros HT (non soumis à TVA).

Les locaux mis à disposition sont l'espace d'accueil de l'exposition temporaire.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 6 mars 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Georges KÉPÉNÉKIAN*

Musée des Beaux Arts - Mise à disposition de locaux au profit de la Fédération Hospitalière Privée Rhône-Alpes (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22-5° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour « décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 avril 2016, approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts,

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé musée des Beaux Arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013,

Considérant la demande de la Fédération Hospitalière Privée Rhône-Alpes sise 51 rue Bellecombe – 69006 Lyon d'organiser une manifestation au Musée le 15 juin 2017 à partir de 17 heures,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition des locaux affectés au secteur culturel,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle de locaux au profit de la Fédération Hospitalière Privée Rhône-Alpes le 15 juin 2017 à partir de 17 heures, moyennant une redevance de 7 500.00 (sept mille cinq cents) euros HT.

Les locaux mis à disposition sont le Cloître et l'auditorium Henri Focillon.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 6 mars 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Georges KÉPÉNÉKIAN*

Musée des Beaux-Arts - Mise à disposition de locaux au profit de la Société Ant Congrès (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22-5° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour « décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 avril 2016, approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts,

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé musée des Beaux Arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013,

Considérant la demande de la Société Ant Congrès sise 154 avenue de Lodève – 34070 Montpellier d'organiser une manifestation au Musée le 22 juin 2017 à partir de 18 heures jusqu'au 23 juin 2017 à 1 heure,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition des locaux affectés au secteur culturel,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle de locaux au profit de la Société Ant Congrès d'organiser une manifestation au Musée le 22 juin 2017 à partir de 18 heures jusqu'au 23 juin 2017 à 1 heure, moyennant une redevance de 13 600.00 (treize mille six cents) euros HT (TVA à 20%), et 2 500.00 (deux mille cinq cents) euros HT (exonéré TVA).

Les locaux mis à disposition sont le Jardin et le Cloître.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 17 mars 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Georges KEPENEKIAN*

Musée des Beaux-Arts - Mise à disposition de locaux au profit du Cabinet Jakubowicz Mallet-Guy & Associés (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22-5° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour « décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 avril 2016, approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts,

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé musée des Beaux-Arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013,

Considérant la demande du Cabinet Jakubowicz Mallet-Guy & Associés sise 18 rue Tronchet – 69006 Lyon d'organiser une manifestation au Musée le 29 juin 2017 à partir de 18h30,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition des locaux affectés au secteur culturel,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle de locaux au profit du Cabinet Jakubowicz Mallet-Guy & Associés le 29 juin 2017 à partir de 18h30, moyennant une redevance de 11 400.00 (onze mille quatre cents) euros HT (TVA à 20%), et 2 000.00 (deux mille) euros HT (exonéré TVA).

Les locaux mis à disposition sont le Jardin et le Cloître.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 17 mars 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Georges KÉPÉNÉKIAN*

Musée des Beaux-Arts - Mise à disposition de locaux au profit du Prisme (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22-5° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour « décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 avril 2016, approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts,

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé musée des Beaux Arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013,

Considérant la demande du Prisme sise 8 rue Godefroy – 69006 Lyon d'organiser une manifestation au Musée le 16 mai 2017 à partir de 18 h 30 jusqu'à minuit,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition des locaux affectés au secteur culturel,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle de locaux au profit du Prisme d'organiser une manifestation au Musée le 16 mai 2017 à partir de 18 h 30 jusqu'à minuit, moyennant une redevance de 5 000.00 (cinq mille) euros HT (TVA à 20%), et 1 500.00 (deux mille cinq cents) euros HT (exonéré TVA). Les locaux mis à disposition sont le Réfectoire baroque.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 17 mars 2017

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Musée des Beaux-Arts - Mise à disposition de locaux au profit de la Société Eurovia Management (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22-5° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour « décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 avril 2016, approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts,

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé musée des Beaux-Arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013,

Considérant la demande de la Société Eurovia Management sise 63 rue André Bollier – 69361 Lyon cedex 07 d'organiser une manifestation au Musée le 23 mars 2017 à partir de 19 heures,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition des locaux affectés au secteur culturel,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle de locaux au profit de la Société Eurovia Management d'organiser une manifestation au Musée le 23 mars 2017 à partir de 19 heures, moyennant une redevance de 5 000.00 (cinq mille) euros HT (TVA à 20%), et 1 500.00 (deux mille cinq cents) euros HT (exonéré TVA). Les locaux mis à disposition sont le Réfectoire baroque.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 17 mars 2017

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Musée des Beaux-Arts - Mise à disposition de locaux au profit de la Société Réel Sas (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22-5° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour « décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 avril 2016, approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts,

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé musée des Beaux-Arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013,

Considérant la demande de la Société Réel Sas sise 69 rue de la Chaux – 69450 St Cyr au Mont d'Or d'organiser une manifestation au Musée le 28 mars 2017 à partir de 17 h 30,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition des locaux affectés au secteur culturel,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle de locaux au profit de la Société Réel Sas d'organiser une manifestation au Musée le 28 mars 2017 à partir de 17 h 30, moyennant une redevance de 5 000.00 (cinq mille) euros HT (TVA à 20%), et 1 500.00 (deux mille cinq cents) euros HT (exonéré TVA). Les locaux mis à disposition sont le Réfectoire baroque.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 17 mars 2017

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Musée des Beaux-Arts - Mise à disposition de locaux au profit de la société BNP Paribas (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22-5° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour « décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 avril 2016, approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts,

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé musée des Beaux Arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013,

Considérant la demande de la société BNP Paribas sise 41 rue Grenette – 69002 Lyon d'organiser une manifestation au Musée le 8 novembre 2017 à partir de 18 heures jusqu'à minuit,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition des locaux affectés au secteur culturel,

Décide :

Article premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle de locaux au profit la société BNP Paribas afin d'organiser une manifestation au Musée le 8 novembre 2017 à partir de 18 heures jusqu'à minuit, moyennant une redevance de 6 000.00 (six mille) euros HT, soit 7 200.00 euros TTC.

Les locaux mis à disposition sont le Réfectoire baroque et la Chapelle.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 17 mars 2017

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Auditorium-Orchestre National de Lyon - Location de la Grande Salle de l'Auditorium à la Confédération Musicale de France (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2014/4 du Conseil municipal du 4 avril 2014 envoyée en Préfecture le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du Code Général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider « de la conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Vu la délibération N°2013/5421 du Conseil municipal du 13 mai 2013 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon,

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Auditorium-Orchestre national de Lyon, situé 84 rue de Bonnel référencé comme ensemble immobilier n°36200,

Considérant la demande de la Confédération Musicale de France (CMF), 10/12 avenue de la Marne 92120 Montrouge, d'organiser une soirée « Championnat national de Brass Band » dans la grande salle de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon en version petite jauge les 18 et 19 février 2017,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition ponctuelle des locaux affectés au secteur culturel,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de la Confédération Musicale de France (CMF) pour une durée de deux jours les 18 et 19 février 2017, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de 17 151 € H.T. (dix sept mille cent cinquante et un euros H.T.).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 8 mars 2017

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Décision d'ester en justice - Appel de la Ville de Lyon contre le jugement du 12 janvier 2017 rendu par le Tribunal Administratif de Lyon annulant l'arrêté du 25 novembre 2014 d'opposition à déclaration préalable n° 69381 14 01883 de changement de destination d'un local commercial en logement au 11 rue Pouteau à Lyon 69001 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Décide :

Article Premier. - Qu'une action sera intentée au nom de la Ville de Lyon devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation du 12 janvier 2017 rendu par le Tribunal Administratif de Lyon annulant l'arrêté du 25 novembre 2014 d'opposition à déclaration préalable n° 69381 14 01883 de changement de destination d'un local commercial en logement au 11 rue Pouteau à Lyon (69001),

- la condamnation de M^{me} F. à verser la somme de 1000 euros à la Ville de Lyon, en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 24 mars 2017

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU

Décision d'ester en justice - Recours en annulation contre PC 069 387 16 00108 du 22 juillet 2016 autorisant la construction d'une résidence étudiante de 59 chambres, 12 logements et de 20 aires de stationnement sis 4 rue Georges Gouy à Lyon 69007 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n°1700085-2 du 6 janvier 2017 déposée par M. P.P.R. et autres, représentés par M^e Benjamin Gaël, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. P.P.R. et autres, représentés par M^e Benjamin Gaël, devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de l'arrêté n° PC 069 387 16 00108 du 22 juillet 2016 autorisant la construction d'une résidence étudiante de 59 chambres, 12 logements et de 20 aires de stationnement sis 4 rue Georges Gouy à Lyon (69007), ensemble les décisions explicites de rejet du recours gracieux du 9 novembre 2016,

- la condamnation de la Ville de Lyon à verser la somme de 3000 € à M. P.P.R. et autres en application des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Article 2 - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 24 mars 2017

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU

Délégation de fonction d'Officier d'état civil à un conseiller municipal - M. David Kimelfeld (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'Article L. 2122-18 dispose que le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal ,

Arrête :

Article Premier. - M. David Kimelfeld, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'état civil à la Mairie du 2^e arrondissement le 8 avril 2017.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 21 mars 2017

Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB

Abrogation de délégation de signature à une fonctionnaire territoriale - M^{me} Patricia Viscardi, Secrétaire Générale du Musée des Beaux-Arts (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptables)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2511-27, relatif aux délégations de signature ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de conférer des délégations de signature en matière d'exécution comptable ;

Vu l'arrêté en date du 7 avril 2014 portant délégation de signature de M^{me} Patricia Viscardi.

Arrête :

Article Premier. - la délégation de signature accordée à M^{me} Patricia Viscardi en date du 7 avril 2014 (arrêté 2014/267) est abrogée à partir du 27 mars 2017.

Art. 2. - M. le Directeur Général de la Ville et M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 17 mars 2017

Le Maire de la Ville de Lyon,
Gérard COLLOMB

Délégation de signature de M. Stéphane Bayeul responsable sécurité au Musée des Beaux-Arts (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptables)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2511-27, relatif aux délégations de signature ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de conférer des délégations de signature en matière d'exécution comptable.

Arrête :

Article Premier. - Délégation de signature est donnée à M. Stéphane Bayeul, responsable sécurité, au Musée des Beaux-Arts, à partir du 27 mars 2017, pour :

- la signature des bons de commande, émis en exécution des marchés à bons de commande conclus par la Ville de Lyon dont le montant est inférieur à 4 000 € HT ;

- la certification du service fait sans limitation de montant ;

- l'Attestation de la conformité et de l'exactitude des faits énoncés par les mémoires, factures et pièces justificatives jointes à l'appui des mandats de paiement et de l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en recouvrement des recettes ;

- Pour la signature des déclarations relatives à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (et taxes assimilées) et le cas échéant, la télédéclaration ;

- la signature de la correspondance courante avec les créanciers et débiteurs de la ville.

Art. 2. - M. le Directeur Général de la Ville et M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 17 mars 2017

Le Maire de la Ville de Lyon,
Gérard COLLOMB

Délégation de signature de M. Didier Lecornec Responsable Administratif et Financier au CHRD (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptables)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2511-27, relatif aux délégations de signature ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de conférer des délégations de signature en matière d'exécution comptable.

Arrête :

Article Premier. - Délégation de signature est donnée à M. Didier Lecornec, Responsable Administratif et Financier du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation pour :

- la signature des bons de commande, émis en exécution des marchés à bons de commande conclus par la Ville de Lyon dont le montant est inférieur à 4 000 € HT ;

- la certification du service fait sans limitation de montant ;

- l'Attestation de la conformité et de l'exactitude des faits énoncés par les mémoires, factures et pièces justificatives jointes à l'appui des mandats de paiement et de l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en recouvrement des recettes ;

- la signature de la correspondance courante avec les créanciers et débiteurs de la ville.

Art. 2. - M. le Directeur Général de la Ville et M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 17 mars 2017

Le Maire de la Ville de Lyon,
Gérard COLLOMB

Direction des Affaires Culturelles - Régie de recettes centralisatrice prolongée - « Bibliothèque Municipale de Lyon » Modification de l'arrêté de création de la sous régie « Bibliothèque du 7^e arrondissement - Gerland » - Augmentation du fonds de caisse à 90 € (Direction des Finances - Qualité et Modernisation Comptable)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2014/5 du 4 avril 2014, autorisant la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des Services Municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté 2016/25003 du 26 août 2016 donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande Publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 1988, modifié, instituant une régie de recettes auprès de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Lyon à la Bibliothèque Municipale de Lyon 30, boulevard Vivier-Merle 69003 Lyon ;

Vu la décision municipale du 9 juillet 2015 instituant une sous régie appelée « Bibliothèque du 7^e arrondissement – Gerland », rattachée à la régie de recettes centralisatrice « Bibliothèque Municipale de Lyon » et sise 11 place des Pavillons 69007 Lyon ;

Vu la proposition de M^{me} Nicole Sartre, régisseur titulaire de la régie de recettes centralisatrice prolongée à la Bibliothèque Municipale de Lyon en date du 27 janvier 2017 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 21 février 2017.

Décide :

Que l'arrêté du 9 juillet 2015 est modifié comme suit :

Article Premier. - Il est institué une sous régie de recettes appelée « Bibliothèque du 7^e arrondissement – Gerland », rattachée à la régie de recettes centralisatrice « Bibliothèque Municipale de Lyon ».

Art. 2. - Cette sous régie est désormais installée 32-34 rue Jacques Monod 69007 Lyon

Art. 3. - Que cette régie encaisse les recettes prévues pour la régie centralisatrice par l'arrêté du 15 septembre 1988.

Art. 4. - Que les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraires
- Chèques bancaires
- Cartes bancaires

Art. 5. - Que le montant maximum de l'encaisse que les sous régisseurs sont autorisés à conserver est fixé à mille six cents euros (1 600 €).

Art. 6. - Qu'il est institué à cette sous régie un fonds de caisse d'un montant de trente euros (30 €).

Art. 7. - Que les sous régisseurs sont tenus de verser le montant de l'encaisse, contre remise d'un reçu au régisseur, dès que ceui-ci est atteint et au minimum une fois par mois, accompagné de la totalité des justificatifs des opérations de recettes.

Art. 8. - M. l'Adjoint Délégué aux Finances et M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 24 mars 2017

Pour Le Maire,

L'Adjoint au Maire de Lyon

Délégué aux Finances et à la Commande Publique

Richard BRUMM

Prolongation du marché de la Création le 19 mars 2017 (Direction Commerce et Artisanat - Service Commerce Non Sédentaire)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-24, L2122-27-1°, L2122-28, L2212-1, L2212-2°, L2212-5, L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal du 10 mai 2016 modifié portant règlement Général des Marchés de la Ville de Lyon,

Vu l'arrêté municipal du 14 septembre 2009 modifié portant règlement du marché de la Création,

Vu la demande de l'association Le Quai des Artistes de prolonger le marché de la Création jusqu'à 15 heures le 19 mars 2017 dans le cadre de la journée « Equinoxe des Arts »,

Considérant que dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publique, ainsi que pour maintenir une bonne gestion du domaine public, il convient de réglementer l'organisation du site,

Arrête :

Article Premier. - Le marché de la Création est prolongé jusqu'à 15 heures le dimanche 19 mars 2017.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Art.3. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les 2 mois à partir de la décision.

Lyon, le 7 mars 2017

L'Adjointe au Maire de Lyon

déléguée au Commerce, à l'Artisanat

et au Développement Economique,

Fouziya BOUZERDA

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain
- Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33422	Interdiction d'arrêt quai Claude Bernard Lyon 7^e (stationnement)	L'Arrêt et le stationnement sont interdits quai Claude Bernard à Lyon 7ème côté Ouest au Nord de la rue d'Aguesseau sur un emplacement de 40 mètres. Ces dispositions sont applicables en permanence. Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules affectés à des services routiers occasionnels de transports de voyageurs (zone de régulation). Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme gênant et passible de mise en fourrière immédiate.	22/3/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33459	Abrogation de stationnement place Ambroise Courtois Lyon 8^e (stationnement)	Considérant le réaménagement de voirie, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP05863 du 28 avril 2011 portant sur la mesure de stationnement réservé.	22/3/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33460	Stationnement réservé pour personne en situation de handicap place Ambroise Courtois Lyon 8^e (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement réservé accessible place Ambroise Courtois Lyon 8ème, chaussée Est, côté Ouest, au droit du n° 7, en long, sur un emplacement de 6 m. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route.	22/3/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33458	Stationnement réservé pour personne en situation de handicap rue Genton Lyon 8^e (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement réservé accessible rue Genton Lyon 8ème, côté Est, au sud du n° 9, sur un emplacement de 7 m. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route.	22/3/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33372	Réglementation du stationnement pour les marchés Lyon 8^e (mixte)	Considérant qu'il convient de permettre l'installation des permissionnaires du marché et le bon déroulement de cette activité commerciale, il y a lieu d'adapter la réglementation du stationnement place du 8 mai 1945 (8e), rue Jean Sarrazin (8e), boulevard des Etats-Unis (8e), place Ambroise Courtois (8e), boulevard Ambroise Paré (8e), place André Latarjet (8e), rue de Narvik (8e), rue Joseph Chalié (8e), place Belleville (8e), place Général André (8e)	27/3/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire et Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33374	Abrogation de circulation et de stationnement pour les marchés Lyon 8^e (mixte)	Considérant la nécessité de déplacer les marchés dans le cadre du projet de tramway T6, il y a lieu d'adapter la réglementation de circulation et de stationnement : est abrogé l'arrêté 2009RP00045 du 26 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation de la circulation et du stationnement.	27/3/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire et Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33443	Limitation de vitesse avenue Jean Jaurès Lyon 7^e (circulation)	La vitesse maximale autorisée est fixée à 30 km/h avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème, dans sa partie comprise entre deux points situés à 50 m de part et d'autre de la rue Benjamin Delessert avec un aménagement de modulation de la vitesse de type plateau au droit de la rue Benjamin Delessert.	27/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33457	Limitation de vitesse rue Genton Lyon 8^e (circulation)	La vitesse maximale autorisée de tous les véhicules est fixée à 30 km/h, dans sa partie comprise entre la rue Professeur Ranvier et la rue Bâtaille, avec deux aménagements de modulation de la vitesse de type plateau au droit de la rue Colette et au droit du n° 9.	27/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3967	Numérobis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1381/2017	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Quarantaine	sur 10 m au droit du n° 10	A partir du vendredi 24 mars 2017 jusqu'au mardi 4 avril 2017
3968	Altead	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Georges Pompidou	trottoir pair, sur 40 m au droit du n° 30	Le mercredi 22 mars 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 40 m au droit du n° 30	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 40 m au droit du n° 30	Le mercredi 22 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3969	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis sous chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Madeleine	chaussée Ouest, sens Nord/Sud, entre la rue de la Thibaudière et la rue Saint-Lazare	A partir du vendredi 24 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Lazare	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Madeleine et le n° 4	A partir du vendredi 24 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
			le tourne à gauche sera interdit	Rue du Béguin	au débouché sur la rue de la Madeleine	A partir du vendredi 24 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 8h30 à 16h30
3970	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Stella	sur 30 m, au droit du n° 4	A partir du mercredi 22 mars 2017 jusqu'au mercredi 5 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 4	
3971	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis sous couvert du Lyvia n° 201702338	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» en fonction de l'avancement des travaux dans le carrefour suivant	Rue Saint-Jean de Dieu / Boulevard Jules Carteret		A partir du jeudi 23 mars 2017 jusqu'au lundi 10 avril 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Jean de Dieu	entre le n° 39 et le boulevard Jules Carteret	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 39 et le boulevard Jules Carteret	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3972	Séea Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau en accord avec le LYVIA n° 201616924	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bodin	sur 15 m au droit du n° 10	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 15 m au droit du n° 10	
3973	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis sous chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Lazare	entre la rue de la Madeleine et la rue du Repos	A partir du vendredi 24 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Madeleine et la rue du Repos	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
3974	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Bellecour	sur 20 m, au droit du jet d'eau	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 5 mai 2017
3975	Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne en accord avec l'autorisation de voirie n° 1366/2017	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cléberg	sur 15 m au droit du n° 17	Le lundi 27 mars 2017, de 7h à 19h
3976	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules sera interdite	Impasse du Fort Saint-Irénée	entre le n° 6 bis et le n° 3, l'accès des riverains devra être possible dans les deux sens de circulation en permanence	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 9h à 16h
3977	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau en accord avec le lyvia n° 201601239/240	l'accès, la circulation et l'installation du demandeur seront autorisés	Rue Tabareau	sur la place de «l'Oreille» située au Nord du boulevard de la Croix-Rousse, pour la mise en place d'une emprise de chantier	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard de la Croix-Rousse	entre la rue de la Tourette et la rue de Vauzelles, en dehors des phases régulières de présence du marché forain	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue de la Tourette et la rue de Vauzelles, chaussée et trottoir compris, en dehors des phases régulières de présence du marché forain	
3977	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation urgente de fuite d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jarente	côté pair, entre la rue d'Auvergne et la rue Victor Hugo	A partir du vendredi 24 mars 2017 jusqu'au lundi 27 mars 2017, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3978	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation urgente de fuite d'eau potable	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jarente	entre la rue d'Auvergne et la rue Victor Hugo	A partir du vendredi 24 mars 2017 jusqu'au lundi 27 mars 2017, de 7h30 à 16h30
				Rue d'Auvergne	entre la rue Saint-Hélène et la rue Jarente	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jarente	côté pair, entre la rue d'Auvergne et la rue Victor Hugo	
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue d'Auvergne	au débouché sur la rue Saint-Hélène	
3979	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de gaz dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 pourra être réalisé sur le carrefour en fonction de l'avancée du chantier	Rue Professeur Beauvisage	sur le carrefour avec l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
3980	Bouvard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Morellet	sur 5 m côté Est, au Nord de la rue Lt Colonel Prevost	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017
3981	Pyramid	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Eugène Deruelle	côté impair, sur 20 m au droit du n° 25	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au samedi 22 avril 2017
3982	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF sous couvert de Lyvia n°201700279	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Douaumont	sur 30 m, de part et d'autre du n° 15	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 15
3983	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau Télécom à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Boulevard des Belges	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 46	Le vendredi 24 mars 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3984	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Julien	entre la rue Louis et la rue Charles Richard	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 23 et la rue Charles Richard	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Julien	entre la rue Louis et la rue Charles Richard	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 23 et la rue Charles Richard	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 7h à 16h30
3985	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Docteur Gailleton	sens Nord/Sud, entre le quai Jules Courmont et le n° 46	A partir du mardi 28 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 22h à 6h
				Quai Jules Courmont	sens Nord/Sud, entre le n° 61 et le quai Docteur Gailleton	
3986	Denis Vincent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1393/2017	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	sur 6 m au droit du n° 37	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au jeudi 27 avril 2017
3987	La Métropole de Lyon - Unité Tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un tournage de film	la circulation des piétons et des bus sera interdite	Tunnel Routier de la Croix-Rousse	Tube mode doux	A partir du samedi 1 avril 2017, 23h, jusqu'au dimanche 2 avril 2017, 6h
3988	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Platière	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé au droit du n° 3	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 7h30 à 17h30
3989	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Isidore	trottoir Ouest, sur 30 m au Sud de la rue Jeanne d'Arc	Les lundi 3 avril 2017 et mardi 4 avril 2017, de 9h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Jean Cardona et la rue Jeanne d'Arc	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne d'Arc	côté pair, sur 30 m à l'Ouest de la rue Saint-Isidore	Les lundi 3 avril 2017 et mardi 4 avril 2017
	Rue Saint-Isidore	au débouché de la rue Jean Cardona	Les lundi 3 avril 2017 et mardi 4 avril 2017, de 9h à 17h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3990	Séea Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau en accord avec le LYVIA n° 201616911	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Tourette	sur 15 m au droit du n° 4	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3991	Citinéa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1394/2017	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place de Trion	sur 5 m au droit de l'arrêt de bus du SYTRAL «Trion» situé au n° 2	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
3992	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis sous couvert du Lyvia n° 201702339	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Pierre Gilles de Gennes	au droit du n° 9	A partir du samedi 25 mars 2017 jusqu'au lundi 10 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 9	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3993	Lmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Sèze	trottoir impair (Nord), partie comprise entre la rue de Créqui et le n° 39	Le lundi 27 mars 2017, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		partie comprise entre l'emprise de chantier et la rue Duguesclin	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Sèze et le n° 36	Le lundi 27 mars 2017, de 8h à 18h
3994	Restaurant Orsi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Boileau	côté impair (Est), entre la place Kléber et le passage Cazenove	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Passage Cazenove		A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Kléber	sur le trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 3	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boileau	côté impair (Est), entre la place Kléber et le passage Cazenove	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Passage Cazenove	au débouché sur la rue Garibaldi	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 8h à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet		
3995	Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de suppression de bouches de lavage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Villon	entre le n° 80 et le n° 90	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 9h à 16h30		
				Avenue des Frères Lumière	entre le n° 20 et le n° 24			
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Laënnec	sur 15 m au droit du n° 94			
						Avenue des Frères Lumière	entre le n° 20 et le n° 24	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Villon	entre le n° 80 et le n° 90			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Laënnec	côté pair, sur 15 m au droit du n° 94			
			Rue Villon	côté pair, entre le n° 80 et le n° 90				
			Avenue des Frères Lumière	côté pair, entre le n° 20 et le n° 24				
3996	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Burdeau	sur 20 m en face du n° 2	Les mardi 28 mars 2017 et mercredi 29 mars 2017, de 7h30 à 17h30		
3997	Romuet Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité et d'un dépôt de matériaux	la circulation des piétons sera interdite	Rue Etienne Rognon	trottoir Sud, sur 40 m à l'Ouest de la rue Professeur Charles Appleton	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au samedi 27 mai 2017		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 40 m à l'Ouest de la rue Professeur Charles Appleton			
3998	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Vercors	entre le passage du Vercors et l'avenue Tony Garnier	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 7h30 à 17h		
3999	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Frée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Danielle Faynel Duclos	sur 15 m, en face du n° 3	A partir du mardi 28 mars 2017 jusqu'au mercredi 29 mars 2017, de 8h à 17h		
				Rue Julien Duvivier	sur 15 m, en face du n° 1			
				Rue Danielle Faynel Duclos	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Professeur René Guillet	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au jeudi 30 mars 2017, de 9h à 16h		
				Rue Baraban	sur 20 m, au droit du n° 125			
4000	Sarl Le Printemps des Pierres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage sur façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Docteur Gailleton	sur 20 m, au droit du n° 42	Le mercredi 29 mars 2017, de 9h à 16h		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le mercredi 29 mars 2017, de 7h à 16h		
4001	Joséphine Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un événement à l'Institut Lumière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Premier Film	sur le parking attenant au Hangar	A partir du jeudi 30 mars 2017, 19h, jusqu'au vendredi 31 mars 2017, 2h		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4002	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Dupont	au droit du n° 41, place PMR comprise	A partir du mardi 28 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 7h30 à 17h30
4003	Sarl Le Printemps des Pierres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage de façade à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	côté pair, sur 20 m au droit du n° 68	Le mercredi 29 mars 2017, de 7h à 16h
4004	Colas Raas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Vendôme	partie comprise entre la rue Fénelon et le cours Lafayette	A partir du mardi 28 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée et des deux côtés de la contre-allée, partie comprise entre la rue Fénelon et le cours Lafayette	
4005	La Métropole - Direction de la Voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	des deux côtés, sur 15 m au droit du n° 143	Le jeudi 30 mars 2017
				Rue Viala	des deux côtés, sur 15 m au droit du n° 12	
				Cours Docteur Long	des deux côtés, sur 15 m au droit du n° 100 et sur 15 m au droit du n° 112	
4006	Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Fromagerie	sur 15 m au droit du n° 7, zone de desserte comprise	Le mardi 28 mars 2017, de 10h à 17h
4007	Entreprises Adjudicataires du Marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement du grand Hôtel Dieu	l'entreprise chargée des travaux est tenue de maintenir l'accessibilité des véhicules du service de la collecte des ordures ménagères	Rue Bellecordière		A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mercredi 5 avril 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera à double sens uniquement pour l'accès des riverains			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4008	H T P	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de graffiti	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	au droit du n° 23	Les mardi 28 mars 2017 et mercredi 29 mars 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4009	Alman	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des piétons sera interdite	Place Commandant Arnaud	sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 7	Le mardi 28 mars 2017, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4010	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public sous la trémie	la circulation des véhicules sera interdite en alternance	Quai Maréchal Joffre	sous la trémie, sur la voie de droite en direction de Confluence et la voie de gauche, en direction du quai Perrache	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au jeudi 13 avril 2017, de 22h à 5h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit de la trémie Gensoul	
4011	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Gambetta	sur 30 m, au droit du n° 91	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au dimanche 16 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4012	L'école Primaire Louise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre les accès de l'école dans le cadre d'un vide grenier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferdinand Buisson	sur 5 m, de part et d'autre, en face du n° 30 devant le portail de l'école	A partir du vendredi 7 avril 2017, 20h, jusqu'au samedi 8 avril 2017, 18h
4013	Société Making Prod N° 00319	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Place Tabareau		A partir du mercredi 29 mars 2017, 15h, jusqu'au jeudi 30 mars 2017, 1h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tabareau	du n° 6 au n° 1 et du n° 18 au n° 17, ainsi que les deux emplacements en face de la rue Grataloup	A partir du mercredi 29 mars 2017, 12h, jusqu'au jeudi 30 mars 2017, 1h
						du n° 6 au n° 8
				Boulevard de la Croix-Rousse	du n° 97 au n° 103	A partir du mercredi 29 mars 2017, 14h, jusqu'au jeudi 30 mars 2017, 1h
Rue Claude Joseph Bonnet	du n° 1 au n° 9	A partir du mercredi 29 mars 2017, 8h, jusqu'au jeudi 30 mars 2017, 1h				
4014	Charpente et Menuiserie de Toit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Farrère	sur 15 m, au droit du n° 70	Le lundi 3 avril 2017
4015	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedi	la circulation des cycles sera interdite	Rue des Cadets de la France Libre	sens Sud/Nord, entre la rue Jean Pierre Lévy et l'avenue Lacasagne	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4015	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Cadets de la France Libre	entre le n° 4 et la rue Jean Pierre Lévy	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
				Rue Jean-Pierre Lévy	entre le n° 11 et la rue des Cadets de la France Libre	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cadets de la France Libre	entre le n° 4 et la rue Jean Pierre Lévy	
				Rue Jean-Pierre Lévy	entre le n° 11 et la rue des Cadets de la France Libre	
4016	Serpolllet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Joseph Nicolas	sur 30 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au lundi 3 avril 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord / Sud, sur 30 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au lundi 3 avril 2017, de 8h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au lundi 3 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	
4017	Citinéa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Citinéa	Rue des Serpollières	trottoir Nord, entre les n° 21 et 25	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017 Le mercredi 29 mars 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre les n° 21 et 25	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre les n° 21 et 25	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 21 et 25	
4018	Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Flesselles	sur 10 m au droit du n° 20	
4019	Engie Inéo Infra-com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câbles dans chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Auguste Comte	entre le n° 35 et le n° 37	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 35 et le n° 37	
4020	Benoit Pierre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1412/2017	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-Vincent	sur 15 m au droit du n° 30	Le mardi 28 mars 2017, de 7h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4021	Lyon Ultra Run / N° 000204	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du "Lyon Urban Trail"	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Chenavard	côté impair, entre la place des Terreaux et la rue Chavanne	Le dimanche 2 avril 2017, de 5h à 15h
				Montée du Greillon	côté Est, sur 5 m de part et d'autre des escaliers rue du Docteur Raffin	
				Montée Saint-Barthélémy	côté Sud entre la sortie de l'ECAM et la montée des Chazeaux	
				Rue des Fantasques	des 2 côtés, sur 10 m au droit des escaliers de la rue Grogard	
				Rue des Tables Claudiennes	au droit des escaliers donnant vers la place Chardonnet	
				Boulevard Antoine de Saint-Exupéry	au droit du n° 27 sur 10 m en face du passage piéton	
				Rue Lebrun	en haut des escaliers de la montée du Boulevard	
				Montée du Gourguillon	des deux côtés, sur 10 m au droit de la rue Armand Cailliat	
				Rue de Vauzelles	sur 5 m au droit de l'entrée du Parc Sutter	
				Rue Burdeau	au droit de l'escalier du passage Mermet	
				Rue Célu	angle rue Joséphin Souly en haut des escaliers	
				Rue de la Carrière	au droit des escaliers	
				Rue de l'Antiquaille	parking situé au Nord de l'entrée de l'Amphithéâtre	
				Rue Ruplinger	côté Ouest, au droit de l'escalier de la rue Mascray	
				Quai Arloing	côté fleuve, de la remontée des bas ports au pont du Général Koening	
Montée Nicolas de Lange	du Nord de l'esplanade de Fourvière aux escaliers					
Rue Niepce	côté Est, au carrefour avec la rue d'Ypres au droit des escaliers					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4021	Lyon Ultra Run / N° 000204	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du «Lyon Urban Trail»	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mascransy	côté Ouest, au droit de l'escalier de la montée Joséphin Soulyary	Le dimanche 2 avril 2017, de 5h à 15h
				Rue Joséphin Soulyary	à l'Est de l'impasse au droit des escaliers	
				Rue de la Platière	des 2 côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Chavanne et la rue Lanterne	
				Montée des Epies	au débouché avec la rue Armand Cailliat	
				Place Tolozan	côté Ouest, sur 15 m au Sud de la petite rue des Feuillants	
				Rue Tramassac	côté immeuble, entre la rue de la Bombarde et la place Saint-Jean	
				Place Meissonier	côté Sud et côté Ouest	
				Rue Eugène Pons	côté pair, entre la rue Saint-Dié et la rue des Trois Enfants	
4022	Jean Lefebvre Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Bourbonnais	entre le n° 90 et la rue Sidoine Apollinaire	A partir du vendredi 24 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Sidoine Apollinaire	de 09h00 à 16h00, entre le n° 11 et la rue du Bourbonnais	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		de 09h00 à 16h00, entre le n° 11 et la rue du Bourbonnais	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Bourbonnais	entre le n° 90 et la rue Sidoine Apollinaire	
					des deux côtés de la chaussée, entre le n° 90 et la rue Sidoine Apollinaire	
4023	Ehtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Simon Fryd	sur la carrefour avec la rue de Gerland	A partir du vendredi 24 mars 2017 jusqu'au mardi 28 mars 2017
				Rue de Gerland	sur le carrefour avec la rue Simon Fryd et la rue Challemeil Lacour	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Simon Fryd	sur la carrefour avec la rue de Gerland	
				Rue de Gerland	sur le carrefour avec la rue Simon Fryd et la rue Challemeil Lacour	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4024	Ehtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de devoiement d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable dans les deux sens	Rue Simon Fryd	entre la rue Georges Gouy et la rue de Gerland	A partir du vendredi 24 mars 2017 jusqu'au mardi 28 mars 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Nord, entre la rue Georges Gouy et la rue de Gerland	
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Sud, entre la rue Georges Gouy et la rue de Gerland	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Nord, entre la rue Georges Gouy et la rue de Gerland	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Georges Gouy et la rue de Gerland	
4025	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau HTA sous chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Clair Tisseur	entre la rue Claude Boyer et la rue Rachais	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au mercredi 5 avril 2017
				Rue Rachais	sur 20 m de part et d'autre de la rue Clair Tisseur	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Clair Tisseur	entre la rue Claude Boyer et la rue Rachais	
				Rue Rachais	sur 20 m de part et d'autre de la rue Clair Tisseur	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Clair Tisseur	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Claude Boyer et la rue Rachais	
	Rue Rachais	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Clair Tisseur				
4026	Duc & Preneuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix-Rousse	sur 20 m entre le n° 14 et 10	Le mercredi 29 mars 2017, de 7h30 à 18h
4027	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de travaux préparatoires de la chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Challemel Lacour	entre la rue de Gerland et le pont SNCF à l'Est de la rue Saint-Jean de Dieu	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Gerland et le pont SNCF à l'Est de la rue Saint-Jean de Dieu	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4028	Ehtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de devoiement d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable dans les deux sens	Rue Simon Fryd	entre la rue Georges Gouy et la rue de Gerland	A partir du mardi 28 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Sud, entre la rue Georges Gouy et la rue de Gerland	
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Nord, entre la rue Georges Gouy et la rue de Gerland	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Sud, entre la rue Georges Gouy et la rue de Gerland	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Georges Gouy et la rue de Gerland	
4029	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 50 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Germain	sur le trottoir impair sur 20 m à l'Ouest de la rue Baraban	Le mercredi 29 mars 2017, de 8h30 à 16h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Baraban et la rue Notre Dame, lors des phases de fermeture à la circulation	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Baraban et la rue Notre Dame	Le mercredi 29 mars 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 20 m à l'Ouest de la rue Baraban, emplacement deux-roues compris	
4030	Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de la Ville de Lyon	Avenue du Vingt Cinquième RTS	trottoir Ouest	A partir du mardi 28 mars 2017 jusqu'au jeudi 30 mars 2017, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules pourra être interrompue pendant une période de 3 minutes			
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sens Nord/Sud	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du mardi 28 mars 2017 jusqu'au jeudi 30 mars 2017, de 9h à 17h
4031	Ensemble pour un repas et le Ccas / N°1041	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la distribution de repas chauds	l'arrêt d'un véhicule sera autorisé tous les mardis	Place Carnot	côté Ouest	A partir du mardi 28 mars 2017 jusqu'au mardi 26 décembre 2017, de 19h à 23h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4032	Rhône Chauffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1401/2017	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Montée de la Grande Côte	pour accéder au n° 102, sauf le Dimanche	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au mercredi 12 avril 2017, de 7h à 18h
4033	Citinéa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Citinéa la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Serpollières	trottoir Nord, entre les n° 15 et n° 19 entre les n° 15 et n° 19 des deux côtés de la chaussée, entre les n° 15 et n° 19	A partir du mardi 28 mars 2017 jusqu'au mercredi 29 mars 2017
4034	Bvs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Veyron	côté pair, sur 20 m au droit du n° 12	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
4035	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Maurice	côté impair, sur 10 m au droit du n° 37	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
4036	Sept Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	côté Ouest, sur 3 m au droit du n° 23	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au samedi 29 avril 2017
4037	Rtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau Télécoms en accord avec le LYVIA n° 201703661	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Alma	entre le n° 14 et la rue Ozanam	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
4038	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Barthélémy Buyer	sur 50 m de part et d'autre de la rue Frère Benoit	A partir du mercredi 29 mars 2017, 22h, jusqu'au jeudi 30 mars 2017, 5h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4039	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remplacement d'une chambre France Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Sidoine Apollinaire	sur le carrefour avec la rue des Deux Amants	A partir du jeudi 30 mars 2017, 22h, jusqu'au vendredi 31 mars 2017, 5h
4040	Direction de l'Eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Rue Raulin	entre la rue Etienne Rognon et l'avenue Berthelot de part et d'autre de l'emprise du chantier entre la rue Etienne Rognon et l'avenue Berthelot des deux côtés de la chaussée, entre la rue Etienne Rognon et l'avenue Berthelot au débouché sur la rue Etienne Rognon	A partir du mercredi 29 mars 2017, 20h, jusqu'au jeudi 30 mars 2017, 5h
4041	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue de type MK88	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Edgar Quinet	trottoir Nord, entre le n° 3 et la rue Vendôme sens Ouest / Est, chaussée Nord, entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Vendôme des deux côtés de la chaussée Nord, entre le n° 3 et la rue Vendôme	Le mercredi 29 mars 2017, de 8h à 16h Le mercredi 29 mars 2017
4042	Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jaboulay	trottoir pair, sur 15 m au droit du n° 52 côté pair, sur 15 m au droit du n° 52	A partir du jeudi 23 mars 2017 jusqu'au mercredi 29 mars 2017
4043	Htp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de graffiti	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Tourette	sur 10 m au droit du n° 12	Les mercredi 29 mars 2017 et jeudi 30 mars 2017, de 7h30 à 17h30
4044	Chapolard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès au chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Leclerc	sur 30 m, au Sud du n° 11 côté Est, sur 30 m au Sud du n° 11, des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4045	Gréen Style	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'aménagement d'un square pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Marius Berliet	côté Nord, sur 15 m à l'Ouest de la rue Saint-Gervais	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Gervais	côté Est, sur 15 m au Nord de la rue Marius Berliet	
4046	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Lazare	trottoir Ouest, entre le n° 2 et le n° 6 (sauf accès riverains)	Le mercredi 29 mars 2017, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 2 et la rue des 3 Pierres	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 2 et la rue des Trois Pierres	Le mercredi 29 mars 2017, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4047	Help	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Blanc	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 81	Le mercredi 29 mars 2017, de 7h à 19h
4048	Market Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Printemps des Docks	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	le long de la Sucrière sur 20 emplacements	A partir du jeudi 6 avril 2017, 7h, jusqu'au dimanche 9 avril 2017, 22h
4049	Tpm Travaux Publics de la Madeleine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Auguste Chollat	trottoir Sud, sur 40 m au droit du n° 3	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au jeudi 27 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 40 m au droit du n° 3	
4050	Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	sur 15 m au droit du n° 37	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 7h30 à 17h
4051	L'Opéra de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une captation	le stationnement du véhicule immatriculé DN 947 TR sera autorisé	Place Louis Pradel	contre-allée, le long de l'Opéra	A partir du dimanche 23 avril 2017, 8h, jusqu'au lundi 24 avril 2017, 6h
4052	Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF sous couvert du Lyvia n° 201613899	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue Sébastien Gryphe	entre la grande rue de la Guillotière et la rue Saint-Michel	Le mercredi 29 mars 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la grande rue de la Guillotière et la rue Saint-Michel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Saint-Michel	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4053	Tecmobat Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 914/2017	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 10 m au droit du n° 8	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au mardi 4 avril 2017
4054	Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pierre Sézard	entre le n° 23 et la rue Paul Massimi	Le mercredi 29 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 23 et la rue Paul Massimi	
4055	Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Crillon	par tronçons de rue successifs, partie comprise entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	A partir du mardi 28 mars 2017 jusqu'au jeudi 30 mars 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
4056	L'école Primaire Louise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre les accès de l'école dans le cadre d'un vide grenier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferdinand Buisson	face au n° 32 et n°34	A partir du vendredi 7 avril 2017, 20h, jusqu'au samedi 8 avril 2017, 18h
4057	Drevet Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Sèze	entre la rue Garibaldi et le n° 77	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Garibaldi et le n° 77	
4058	La Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place du Onze Novembre 1918		A partir du mercredi 12 avril 2017, 18h, jusqu'au jeudi 13 avril 2017, 1h
						A partir du jeudi 13 avril 2017, 18h, jusqu'au vendredi 14 avril 2017, 1h
						A partir du mardi 11 avril 2017, 18h, jusqu'au mercredi 12 avril 2017, 1h
						A partir du lundi 10 avril 2017, 18h, jusqu'au mardi 11 avril 2017, 1h
						A partir du samedi 8 avril 2017, 18h, jusqu'au dimanche 9 avril 2017, 1h
						A partir du samedi 1 avril 2017, 18h, jusqu'au dimanche 2 avril 2017, 1h
	Le dimanche 9 avril 2017, de 13h à 18h					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
4059	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint-Sébastien	au droit des n° 3 à 7	Les mercredi 29 mars 2017 et jeudi 30 mars 2017, de 7h30 à 17h30	
4060	Lyon Ultra Run / N° 00204	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du "Lyon Urban Trail"	la circulation des véhicules pourra être interdite pendant le passage des coureurs	Rue Puits Gaillot		Le dimanche 2 avril 2017, de 5h à 15h	
				Rue Paul Chenavard	entre la rue Chavanne et la place des Terreaux		
				Place des Terreaux	chaussées Sud et Ouest		
				Rue de l'Arbre Sec	entre la rue de la République et la rue du Président Edouard Herriot		
				Rue d'Algerie	de la place des Terreaux à la rue Terme		
				Rue du Président Edouard Herriot	entre la rue du Bât d'Argent et la place des Terreaux		
				Rue Constantine	de la rue Lanterne à la place des Terreaux		
				Rue Joseph Serlin	partie comprise entre la rue de la République et la rue du Président Edouard Herriot		
				Rue Sainte-Marie des Terreaux			
				Place Louis Pradel			
				Rue Pizay	entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot		
				Rue du Major Martin			
				Montée Saint-Barthélémy	entre la rue François Vernay et la rue de l'Antiquaille		Le dimanche 2 avril 2017, de 7h30 à 12h
				Rue d'Algérie	sur toute sa longueur		Le dimanche 2 avril 2017, de 11h30 à 12h
Rue Terme	entre la rue d'Algérie et la rue des Capucins	Le dimanche 2 avril 2017, de 7h30 à 10h30					
Rue d'Ypres		Le dimanche 2 avril 2017, de 7h30 à 12h					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4060	Lyon Ultra Run / N° 00204	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du «Lyon Urban Trail»	la circulation des véhicules sera interdite pendant le passage des coureurs	Place de la Comédie		Le dimanche 2 avril 2017, de 9h à 15h
				Montée des Géro-vefains	entre la montée de Choulans et l'avenue Première Division Française Libre	Le dimanche 2 avril 2017, de 7h30 à 12h
				Rue de la Poudrière		
				Montée Nicolas de Lange	entre l'esplanade de Fourvière et l'entrée du chemin du Viaduc	
				Montée de la Butte	sens Nord / Sud	
				Rue Cléberg	sens Sud / Nord, entre la montée du Cardinal Decourtray et la rue de l'Anti-quaille	
4061	Bvs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom - Fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	entre la rue Villeroy et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 11 (sur emplacement livraison)	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 7h30 à 17h
4062	Thabuis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Petites Soeurs	côté impair, sur 10 m en face du n° 8	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au samedi 29 avril 2017
4063	Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Professeur Beauvisage	sur 10 m au droit du n° 103	A partir du jeudi 30 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 9h à 16h
					sur 10 m au droit du n° 114	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 10 m au droit du n° 103	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 10 m au droit du n° 103	A partir du jeudi 30 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 7h30 à 16h30
				côté pair, sur 10 m au droit du n° 114		
4064	Entreprises Adjudicataires du Marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement du grand Hôtel Dieu	l'entreprise chargée des travaux est tenue de maintenir l'accessibilité des véhicules du service de la collecte des ordures ménagères	Rue Bellecordière		A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 5 mai 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4064	Entreprises Adjudicataires du Marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement du grand Hôtel Dieu	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens uniquement pour l'accès des riverains	Rue Bellecordière		A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 5 mai 2017
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4065	Entreprises Adjudicataires du Marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'aménagement du Grand Hôtel Dieu	l'entreprise chargée des travaux est tenue de maintenir l'accessibilité des véhicules du service de la collecte des ordures ménagères	Rue Louis Paufigue		A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 5 mai 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera à double sens uniquement pour l'accès des riverains			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4066	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Delandine	côté impair, sur 30 m au droit du n° 69	Le mercredi 29 mars 2017, de 8h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le cours Bayard et la rue Casimir Périer	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 69	Le mercredi 29 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Bayard	Le mercredi 29 mars 2017, de 8h à 16h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
4067	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Frée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de Gerland	au droit des n° 95 - 97 - 105 et n° 129	A partir du vendredi 31 mars 2017 jusqu'au lundi 3 avril 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
4068	Perrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Croix-Barret	trottoir Nord, entre la rue Paul Massimi et le face n° 4	A partir du vendredi 31 mars 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4068	Perrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Paul Massimi	trottoir Ouest, sur 30 m au Nord de la rue Croix-Barret	A partir du vendredi 31 mars 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017
			la circulation des véhicules 2 roues sera interdite sur la bande cyclable	Rue Croix-Barret	sens Est/Ouest, entre la rue Paul Massimi et le n° 4	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Paul Massimi et le n° 4	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Paul Massimi et le face n° 4	
4069	Les Menuiseries de Saint-Germain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n°1408/2017	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Dupont	sur 6 m au droit du n° 35	A partir du vendredi 24 mars 2017, 7h30, jusqu'au mardi 4 avril 2017, 17h30
4070	Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance sur antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Place Gensoul	trottoir Est, sur 30 m au droit du n°2	Le vendredi 31 mars 2017, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n°2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 30 m au droit du n°2	
4071	Lenoir Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur enseigne à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Quai Perrache	trottoir Ouest, sur 15 m au droit de la façade située au n° 32	Le jeudi 30 mars 2017, de 6h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m au droit de la façade située au n° 32, sur la place réservée aux GIC	
4072	Fontimpe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1417/2017	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Anges	sur 10 m en face du n° 8	A partir du samedi 25 mars 2017 jusqu'au mardi 4 avril 2017
4073	Solution Transfert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Barrier	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 43	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au mardi 4 avril 2017, de 7h à 19h
4074	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1409/2017	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai André Lasagne	sur 10 m au droit du n° 15	A partir du samedi 25 mars 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4075	Dem Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Dauphiné	côté pair, sur 10 m au droit du n° 124	Le jeudi 30 mars 2017, de 7h30 à 13h
				Rue Clos Suiphon	côté impair, sur 10 m au droit du n° 9	Le vendredi 31 mars 2017, de 7h30 à 13h
				Avenue Félix Faure	côté pair, sur 10 m au droit du n° 40	Le mercredi 12 avril 2017, de 8h à 18h
4076	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations d'une chambre France Télécom sur chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Marietton	sur 20 m de part et d'autre de la rue du Mont d'Or	A partir du jeudi 30 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
4077	HT P	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de tags	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bodin	sur 10 m au droit du n° 10	Les mercredi 29 mars 2017 et jeudi 30 mars 2017, de 7h30 à 17h30
4078	HT P	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'enlèvement de graffiti	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Fantasques	sur 10 m au droit du n°6	Les mercredi 29 mars 2017 et jeudi 30 mars 2017, de 7h30 à 17h
4079	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom (Fibre)	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Suchet	au droit du cours Charlemagne	A partir du mardi 28 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 22h à 5h
4080	Logistique de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un espace vert	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée du Chemin Neuf	en face des n° 16 et 18, sauf les Samedi et Dimanche	Le jeudi 30 mars 2017, de 7h à 16h30
4081	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roux Soignat	des deux côtés, entre le n° 17 et le n° 23	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 7h à 16h30
4082	Le Sens Propre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1270/2017	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Louis Chazette	sur la zone de desserte située en face des n° 5 / 6	Le jeudi 30 mars 2017
				Rue Cuvier	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 166	A partir du jeudi 30 mars 2017 jusqu'au mercredi 12 avril 2017
4083	Enedis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Boulevard des Canuts	sur 30 m entre les n° 8 et 12	Le jeudi 30 mars 2017, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4084	Chieze Espaces Verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Robert	côté impair (Nord), sur 30 m à l'Ouest de la rue de Créqui	Le jeudi 30 mars 2017
le stationnement des véhicules sera interdit gênant						

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4085	Quadric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'inspection d'un ouvrage d'art	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Pont la Feuillée	sur le trottoir Nord	Le vendredi 31 mars 2017, de 7h à 20h
			la circulation des cycles sera interdite dans la voie réservée		sur la chaussée Nord, les cycles auront obligation de circuler sur la voie de circulation générale	
			la circulation des piétons sera interdite		sur le trottoir Nord, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	
4086	L'établissement Les Tontons Burgers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Georges	au droit du n° 86, sur une longueur de 5,35 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4087	L'établissement Le Mont Fuji	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sully	au droit du n° 17, sur une longueur de 9,35 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4088	L'établissement Histoire de Fûts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	au droit du n° 15, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4089	Axis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la pose de la première pierre du chantier Les Alizés	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hector Malot	des deux côtés, entre le n° 22 et le n° 6	Le mercredi 5 avril 2017, de 8h à 17h
4090	Adeline Bozabalian	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 20 m entre les n° 65 et 67	A partir du vendredi 14 avril 2017 jusqu'au samedi 15 avril 2017
				Rue Vendôme	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 201	
4091	Ecec Ets Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Paul Sisley	sur 10 m au droit du n° 15	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
4092	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Eiffage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Trarieux	sur 20 m au droit du n° 33	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au jeudi 30 mars 2017
4093	Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise CITINEA	Rue Ludovic Arrachart	trottoir Nord, entre les n° 15 et n° 19	A partir du mardi 28 mars 2017 jusqu'au mercredi 29 mars 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre les n° 15 et n° 19	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 15 et n° 19	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4094	Bvs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Pierre Delore	sur 30 m de part et d'autre de la rue Villon	Les jeudi 30 mars 2017 et vendredi 31 mars 2017, de 9h à 16h
4095 Annule et remplace l'arrêté N° 4021	Lyon Ultra Run / N° 000204	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du "Lyon Urban Trail"	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ruplinger	côté Ouest, au droit de l'escalier de la rue Mascrany	Le dimanche 2 avril 2017, de 5h à 15h
				Boulevard Antoine de Saint-Exupery	au droit du n° 27 sur 10 m en face du passage piéton	
				Rue Lebrun	en haut des escaliers de la montée du Boulevard	
				Montée du Gourguillon	des deux côtés, sur 10 m au droit de la rue Armand Cailliat	
				Rue de Vauzelles	sur 5 m au droit de l'entrée du Parc Sutter	
				Rue Burdeau	au droit de l'escalier du passage Mermet	
				Place Tolozan	côté Ouest, sur 15 m au Sud de la petite rue des Feuillants	
				Rue des Fantasques	des 2 côtés, sur 10 m au droit des escaliers de la rue Grognard	
				Rue Paul Chenavard	côté impair, entre la place des Terreaux et la rue Chavanne	
				Place Meissonier	côté Sud et côté Ouest	
				Quai Arloing	côté fleuve, de la remontée des bas ports au pont du Général Koening	
				Boulevard Antoine de Saint-Exupery	au droit du n° 27 sur 10 m en face du passage piéton	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
				Rue du Président Edouard Herriot	côté pair, en face des n° 1 à 3 sur la zone de desserte (sauf transport de fonds)	A partir du vendredi 31 mars 2017, 6h, jusqu'au lundi 3 avril 2017, 12h
				Rue de la Carrière	au droit des escaliers	Le dimanche 2 avril 2017, de 5h à 15h
				Rue Josephin Soulary	à l'Est de l'impasse au droit des escaliers	
				Montée Nicolas de Lange	du Nord de l'esplanade de Fourvière aux escaliers	
				Rue des Tables Claudiennes	au droit des escaliers donnant vers la place Chardonnet	
				Rue Mascransy	côté Ouest, au droit de l'escalier de la montée Josephin Soulary	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Platière	des 2 côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Paul Chenavard et la rue Lanterne	
				Montée des Epies	au débouché avec la rue Armand Cailliat	
				Rue Tramassac	côté immeuble, entre la rue de la Bombarde et la rue de la Brèche	
				Rue Eugène Pons	côté pair, entre la rue Saint-Dié et la rue des Trois Enfants	
				Rue Célu	angle rue Josephin Soulary en haut des escaliers	
				Montée du Greillon	côté Est, sur 5 m de part et d'autre des escaliers rue du Docteur Raffin	
				Rue de l'Antiquaille	parking situé au Nord de l'entrée de l'Amphithéâtre	
				Montée Saint-Barthelemy	côté Sud entre la sortie de l'ECAM et la montée des Chazeaux	
			Rue Niepce	côté Est, au carrefour avec la rue d'Ypres au droit des escaliers		
4096	Champagne Facades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Longefer	côté pair, sur 6,50 m au droit du n° 70	A partir du jeudi 30 mars 2017 jusqu'au dimanche 30 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4097	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Mail	sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 36	A partir du vendredi 31 mars 2017 jusqu'au mardi 4 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 36	
4098	La Metropole/ Service Voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	des deux côtés, sur 20 m au Nord de la rue de la Part Dieu	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
				Rue Feuillat	sur 20 m, au droit du n° 31 ter	
				Rue André Philip	côté Est, sur 20 m au Sud de la rue Verlet Hanus	
				Boulevard Eugène Deruelle	côté Sud, à l'Est de la rue Garibaldi	
4099	Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole, Voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Richerand	côté pair, entre le n° 34 et la rue d'Aubigny	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 7h à 17h
4100	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'éclairage public, Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	côté pair, entre le n° 34 et le n° 36	A partir du mardi 28 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 7h30 à 16h30
					côté impair, entre le n° 35 et le n° 37	
				Rue Franklin	des deux côtés, entre le n° 51 et le n° 53	
				Rue de la Charité	côté impair, entre le n° 21 et le n° 29	
4101	Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Président Carnot	sur 30 m au Nord de la rue Jussieu	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au lundi 24 avril 2017
				Rue de Jussieu	sur 30 m à l'Est de la rue Président Carnot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Président Carnot	des deux côtés, sur 30 m au Nord de la rue Jussieu	
				Rue de Jussieu	des deux côtés, sur 30 m à l'Est de la rue Président Carnot	
4102	Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation de cuisine	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Garêt	entre la rue de l'Arbre Sec et la rue Pizay	Le samedi 1 avril 2017, de 6h à 10h
4103	Entreprises Capvert/Gauthey/Coiro/Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Quai Jules Courmont	côté Est, sur 5 m au Nord de la base vie d'Eiffage	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4104	Gréen Style	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre un aménagement du Square	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jaboulay	sur le parking situé entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Béchevelin	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au lundi 17 avril 2017
				Rue Béchévelin	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Sud de la rue Jaboulay	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au lundi 17 avril 2017
4105	Alain Le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise LE NY	Quai Claude Bernard	trottoir Est, entre la rue de l'Université et la rue Chevreul	Les mercredi 29 mars 2017 et jeudi 30 mars 2017
			la nacelle de l'entreprise LE NY sera autorisée à circuler		trottoir Est, entre la rue de l'Université et la rue Chevreul	
4106	Arcadie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Crepet	côté impair, sur 15 m au droit du n° 23	Le jeudi 30 mars 2017
4107	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur ORANGE	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Oiselière	côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	Les jeudi 30 mars 2017 et vendredi 31 mars 2017
4108	Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté impair, sur 10 m au droit du n° 101	Le jeudi 30 mars 2017
4109	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Sully	trottoir impair, entre la rue Ney et la rue Masséna	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au mardi 28 mars 2017, de 7h30 à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		partie comprise, entre le boulevard des Belges et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise, entre la rue Ney et la rue Masséna	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Ney et la rue Masséna	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au mardi 28 mars 2017
			Les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché du boulevard des Belges	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au mardi 28 mars 2017, de 7h30 à 18h
4110	Meunier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Pinel	sur 20 m, au droit du n° 88	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mercredi 3 mai 2017
4111	l'Association Pour Un Sourire d'Enfant	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne de communication	l'accès et le stationnement d'un camion Decaux sera autorisé	Place Louis Pradel		Le vendredi 31 mars 2017, de 11h à 19h
			l'accès et le stationnement d'un camion Decaux sera autorisé	Place Charles Beraudier	partie Nord	Le samedi 1 avril 2017, de 11h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4112	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Quai Pierre Scize	des deux côtés de la contre-allée située entre les n° 59 à 42, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 28 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la contre-allée située entre les n° 59 à 42	A partir du mardi 28 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
4113	Lafont	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Repos	trottoir Ouest, entre le n° 86 et n° 90	Le jeudi 30 mars 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 82 et n° 90	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 82 et n° 90	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4114	Direction des Espaces Verts de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'espaces verts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Annonciade	en face des n° 6 à 18	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au mardi 28 mars 2017
4115	Jo Michel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté impair, sur 15 m au droit du n° 85	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au jeudi 6 avril 2017
4116	Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Robert	partie comprise entre la rue de Créqui et la rue Vendôme	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue de Créqui et la rue Vendôme	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4117	Perrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dévoiement de réseaux dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Henri Barbusse	chaussée principale, entre la route de Vienne et la rue Pierre Delore	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
					au débouché sur la rue Pierre Delore	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pierre Delore	sur le carrefour avec la rue Henri Barbusse - rue Paul Cazeneuve et la rue François de Pressensé	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Henri Barbusse	chaussée principale, entre la route de Vienne et la rue Pierre Delore	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
			la circulation générale sera autorisée à double sens dans le site propre Bus		entre la route de Vienne et la rue Pierre Delore	
la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Pierre Delore	au débouché sur la rue Pierre Delore	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017			
		sur le carrefour avec la rue Henri Barbusse - rue Paul Cazeneuve et la rue François de Pressensé				
	Rue Henri Barbusse	des deux côtés de la chaussée, entre la route de Vienne et la rue Pierre Delore	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017			
4118	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lemot	au droit des n° 11 et 13	Les jeudi 30 mars 2017 et vendredi 31 mars 2017, de 7h30 à 17h30
4119	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules à double sens sera organisée sur la chaussée Nord	Rue Challemel Lacour	entre le boulevard du Parc de l'Artillerie et un point situé à 50 m à l'Est de la rue Saint-Jean de Dieu	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
					chaussée Nord, entre le boulevard du Parc de l'Artillerie et un point situé à 50 m à l'Est de la rue Saint-Jean de Dieu	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Sud, entre le boulevard du Parc de l'Artillerie et un point situé à 50 m à l'Est de la rue Saint-Jean de Dieu	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Nord, entre le boulevard du Parc de l'Artillerie et un point situé à 50 m à l'Est de la rue Saint-Jean de Dieu	
	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	côté Sud, entre le boulevard du Parc de l'Artillerie et un point situé à 50 m à l'Est de la rue Saint-Jean de Dieu				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4120	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau GAZ dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Challemel Lacour	chaussée Nord, entre la rue de Gerland et le boulevard du Parc de l'Artillerie	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Sud, sens Ouest/Est, entre la rue de Gerland et le boulevard du Parc de l'Artillerie	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue de Gerland et le boulevard du Parc de l'Artillerie	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, entre la rue de Gerland et le boulevard du Parc de l'Artillerie	
			Une circulation à double sens sera autorisée sur la chaussée Nord		entre la rue de Gerland et le boulevard du Parc de l'Artillerie	
4121	Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Croix-Paquet	au droit du n° 1	Le vendredi 31 mars 2017, de 8h à 17h
4122	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place des Cordeliers		A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 22h à 6h
				Quai Jean Moulin	entre le pont Lafayette et la place des Cordeliers	
				Quai Docteur Gailleton	sens Nord/Sud, entre le pont Wilson et la rue Childebert	
				Quai Jules Courmont	sens Nord/Sud, sur 20 m au droit du n° 59 et sur 20 m au droit du n°2	
				Quai Docteur Gailleton	sur 30 m, au Sud de la rue Childebert	
				Rue Grenette	sur 20 m, au droit du n° 24	
4123	Ab Reseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pleney	sur 30 m au droit du n° 5	Le mercredi 29 mars 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4124	Le Printemps des Pierres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des véhicules sera interdite	Grande Rue des Feuillants	entre la rue Royale et la rue Roger Violi	Le mercredi 29 mars 2017, de 7h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4125	Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise CITINEA	Rue des Serpollières	trottoir Nord, entre les n° 15 et n° 19	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre les n° 15 et n° 19	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 15 et n° 19	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
4126	Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Edison	entre la rue Paul Bert et la rue Vendôme	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	des deux côtés, entre la rue Paul Bert et la rue Vendôme	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
					des deux côtés, sur 25 m de part et d'autre de la rue Edison	
4127	Detect Reseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Justin Godart	entre la rue Lebrun et le n° 23	A partir du jeudi 30 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 7h à 18h
4128	Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	sur 50 m, au droit de la rue Feuillat	A partir du jeudi 30 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir BUS à contresens réservé aux autobus, un autre couloir Bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4129	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Cuvier	sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 166	A partir du jeudi 30 mars 2017 jusqu'au mercredi 12 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4130	Eiffage Energie - Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Lafayette	sens Ouest/Est, entre la rue Lalande et la rue de la Villette	A partir du samedi 1 avril 2017 jusqu'au dimanche 30 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4131	Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellements et de branchements GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Vitton	voie Sud, entre le boulevard des Brotteaux et la rue Professeur Weill, durant les phases de terrassement sur trottoir	A partir du samedi 1 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Weill		A partir du samedi 1 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
4132	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur FREE	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	sur 10 m en face du n° 49	Le lundi 3 avril 2017
4133	Sepra Aménagement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	la circulation des véhicules sera interdite	Quai François Barthelemy Arles Dufour	l'Accès et la circulation des véhicules pompiers devra être maintenus en permanence	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mercredi 5 avril 2017, de 21h à 4h
4134	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Panama		A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
4135	l'Etablissement Dam's Pub	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Sathonay	au droit du n° 4, sur une longueur de 4 m	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au dimanche 5 novembre 2017
4136	l'Etablissement My Sushi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Vitet	au droit du n° 3, sur une longueur de 7 m	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au dimanche 5 novembre 2017
4137	l'Etablissement Little Pub	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Benoit	au droit du n° 1, sur une longueur de 4 m	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au dimanche 5 novembre 2017
4138	Barbato	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise BARBATO	Rue Henri Pensier	trottoir Ouest, au droit du n° 17	Le lundi 3 avril 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 17	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 17	
4139	l'Etablissement Voie Verte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Platière	au droit du n° 20, sur une longueur de 4,50 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4140	l'Etablissement The Ou	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chavanne	au droit du n° 9, sur une longueur de 5,50 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4141	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage et branchement de fibre ptique	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée	Place des Cordeliers	au droit de la rue Grôlée	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
				Rue Grenette	sur 10 m, au droit du n° 24	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Place des Cordeliers	trottoir Sud, au droit de la rue Champier	
4142	l'Etablissement Starting Coffée	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Pierres Plantées	au droit du n° 12, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4143	l'Etablissement Anthocyane	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hippolyte Flandrin	au droit du n° 22 sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au dimanche 5 novembre 2017
4144	l'Etablissement l'Antiquaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hippolyte Flandrin	au droit du n° 20 sur une longueur de 6 m 30	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au dimanche 5 novembre 2017
4145	l'Etablissement Fromagerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hippolyte Flandrin	au droit du n° 18 sur une longueur de 6 m	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au dimanche 5 novembre 2017
4146	l'Etablissement la Bijouterie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hippolyte Flandrin	au droit du n° 16 sur une longueur de 4 m 60	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au dimanche 5 novembre 2017
4147	Axians Fibre Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur FREE	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 dans le carrefour suivant	Rue Marie-Madeleine Fourcade	au débouché sur la rue de Gerland	Le mardi 4 avril 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au débouché sur la rue de Gerland	
4148	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Joannès Carret	sens Sud/Nord, entre la rue Félix Mangini et le quai Paul Sédaillan	A partir du mardi 4 avril 2017 jusqu'au jeudi 20 avril 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés, entre le quai Paul Sédaillan et la rue Félix Mangini	A partir du mardi 4 avril 2017 jusqu'au jeudi 20 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4149	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de modification d'un branchement GAZ sous couvert du Lyvia n° 201703881	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marius Berliet	côté pair, entre la rue Paul Caze-neuve et la rue Saint-Maurice	Le mercredi 5 avril 2017, de 11h à 17h
			le stationnement pour un engin de chantier sera autorisé		trottoir Sud, sur 20 m à l'Ouest de la rue Paul Cazeneuve	Le mercredi 5 avril 2017, de 13h à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4150	Let's Prod/ N°0099	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération promotionnelle Pasquier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	au droit du n° 31, sur la zone de desserte, sur 15 m	A partir du mercredi 26 avril 2017 jusqu'au samedi 29 avril 2017
4151	Perrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Montée des Genevains	entre le chemin de Choulans et l'avenue de la 1ère DFL	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Chemin de Choulans	sur 150 m au droit du n° 155	A partir du lundi 27 mars 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 7 avril 2017, 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules sera interdite	Montée des Genevains	entre le chemin de Choulans et l'avenue de la 1ère DFL	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m à l'Ouest du chemin de Choulans	A partir du lundi 27 mars 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 7 avril 2017, 17h30
4152	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hermann Sabran	sur 30 m à l'Ouest de la rue du Bois de la Caille sur 30 m côté impair, à l'Ouest de la rue du Bois de la Caille	A partir du mardi 28 mars 2017 jusqu'au mardi 6 juin 2017
4153	Direction des Espaces Verts de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'espaces verts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Annonciade	en face des n° 6 à 18	Les mercredi 29 mars 2017 et jeudi 30 mars 2017
4154	Altead	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'installation d'un Automate Bancaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chapeau Rouge	sur 10 m au droit du n° 1	Le mercredi 5 avril 2017
4155	Demailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marius Berliet	RUE MARIUS BERLIET, côté pair, sur 10 m au droit du n° 64	Le jeudi 6 avril 2017
4156	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'ENEDIS sous couvert du Lyvia n° 201703341	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Capitaine Elisabeth Boselli	sur 20 m au droit du n° 3	A partir du jeudi 6 avril 2017 jusqu'au mercredi 19 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4157	Engie Inéo Infra-com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard de la Croix-Rousse	entre la rue de la Tourette et la rue Dominique Perfetti, au droit de la zone d'activité du chantier	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant à l'avancement du chantier en dehors des heures de présence du marché forain		sur les deux trottoirs entre la rue de la Tourette et la rue Dominique Perfetti	
4158	Nez pour Sourire/00277	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération caritative au profit du Rire Médecin	l'installation de tables sera autorisée	Place Louis Pradel		Le samedi 1 avril 2017, de 9h à 18h30
				Place Carnot		
4159	Firm Enseignes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une nacelle élévatrice sur trottoir	le stationnement pour un véhicule nacelle sera autorisé	Avenue Jean Mer-moz	trottoir Nord, entre la rue Professeur Nicolas et la rue Frida Khalo	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au mercredi 29 mars 2017
4160	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de suppression de branchement Gaz	Des ponts piétons devront être positionnés sur les fouilles pendant les phases d'inactivités du chantier	Rue Président Carnot	trottoir impair, entre le n°9 et le n° 11	A partir du lundi 27 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des piétons sera interdite		côté impair, sur 35 m entre le n°9 et le n° 11	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4161	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau Télécoms en accord avec le LYVIA n° 201702854	la circulation des piétons sera interdite	Quai de la Pêcheurie	au droit du n° 8	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4162	Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement de poteau ligne aérienne	la circulation des piétons sera interdite	Rue Maurice Flan-din	sur 15 m, au droit du n° 131, sur le parking central entre l'avenue Félix Faure et la rue Maurice Flandin	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 7h30 à 16h30
4163	Solyper	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Eugène Deruelle	côté pair, sur 10 m au droit du n° 20	Le jeudi 30 mars 2017
4164	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Frée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bourgogne	au droit du n° 60	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4164	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Frée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bourgogne	sur 50 m de part et d'autre de la rue Saint-Simon	A partir du lundi 27 mars 2017, 23h50, jusqu'au mardi 28 mars 2017, 5h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 15 m en face du n° 60	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
4165	La Toiture Rhodanienne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 190	A partir du jeudi 30 mars 2017 jusqu'au mardi 11 avril 2017
4166	Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages sur réseau gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 50 m, au droit du n° 162	A partir du jeudi 30 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 50 m en face du n° 162	A partir du jeudi 30 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 7h30 à 16h30
4167	Rtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Orange sous chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable dans les deux sens	Boulevard Edmond Michelet	sur 30 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4168	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage et branchement de fibre optique	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Palais Grillet	entre la rue Ferrandière et la rue Tupin	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jules Courmont	sur 10 m en face du n°2, sur parking central	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Rue Palais Grillet	au débouché sur la rue Ferrandière	
4169	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau pluviale sous couvert du Lyvia n° 201700829	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Georges Gouy	sur 20 m de part et d'autre de la rue Benjamin Delessert	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4169	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau pluviale sous couvert du Lyvia n° 201700829	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Benjamin Delessert	sur 20 m de part et d'autre de la rue Georges Gouy	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Georges Gouy	sur 20 m de part et d'autre de la rue Benjamin Delessert	
				Rue Benjamin Delessert	sur 20 m de part et d'autre de la rue Georges Gouy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Georges Gouy	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Benjamin Delessert	
				Rue Benjamin Delessert	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Georges Gouy	
4170	Hot Club de Lyon / N° 00294	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la prestation d'une fanfare	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Lanterne	entre la rue de la Platière et la rue Longue	Le lundi 3 avril 2017, de 18h à 20h
4171	Rubner Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité pour la manœuvre d'engins de chantier	la circulation sera gérée par des hommes trafic lors de l'entrée et sortie d'engin de chantier	Rue Feuillat	au droit de la rue Elie Paris	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au lundi 17 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Elie Paris	côté impair, sur 15 m au droit du n° 19	
				Rue Feuillat	côté impair, sur 15 m en face des n° 48/50	
4172	Comité des Commerçants du cours Gambetta / N° 00253	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une fête des voisins	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Gabriel Péri	(toute la place)	A partir du vendredi 14 avril 2017, 20h, jusqu'au samedi 15 avril 2017, 22h
4173	Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	côté impair, sur 6 m au droit du n° 229	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mercredi 3 mai 2017
4174	Sogetrel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur France Télécom	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Marcel Mérieux	des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 255	Les jeudi 30 mars 2017 et vendredi 31 mars 2017
				Place des Pavillons	au droit du n° 25	
4175	L'hôtel de Police	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une garde statique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Tilsitt	en amont du n° 12, sur 10 m (sens Nord/Sud) sauf pour les véhicules de Police et Militaire	A partir du lundi 10 avril 2017, 14h, jusqu'au mardi 18 avril 2017, 0h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4176	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Joannés Carret	trottoir Est, entre la rue de la Navigation et la rue Jean Marcuit	Le jeudi 30 mars 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 50 m au Nord de la rue de la Navigation	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, entre la rue de la Navigation et la rue Jean Marcuit	
4177	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pierre Termier	sens Sud/Nord, sur le carrefour avec le chemin de Fontenay et la rue Albert Falsan	A partir du jeudi 30 mars 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sens Sud/Nord, sur le carrefour avec le chemin de Fontenay et la rue Albert Falsan	
4178	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Frée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue André Bollier	au droit du n° 129	A partir du vendredi 31 mars 2017 jusqu'au lundi 3 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4179	Reppelin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de ravalement de façades au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Rue Professeur Joseph Nicolas	trottoir pair, sur 20 m face au n° 99	Le vendredi 31 mars 2017, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4180	Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie, bungalows de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Trarieux	côté pair, sur 10 m en face des n° 31/33	A partir du jeudi 30 mars 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4181	Séea Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'Eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Eglise	entre le n° 17 et le n° 21	A partir du jeudi 30 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 7h30 à 16h30
				Rue de la Caille	entre le n° 2 et le n° 4	
				Rue Lamartine	entre le n° 7 et le n° 9	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Eglise	côté impair, entre le n° 17 et le n° 21	
				Rue de la Caille	côté pair, entre le n° 2 et le n° 4	
				Rue Lamartine	côté impair, entre le n° 7 et le n° 9	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4182	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Rachais	trottoir Ouest, entre le n° 60 et la rue Clair Tisseur	Le vendredi 31 mars 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable		entre le n° 60 et la rue Clair Tisseur	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4183	Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Mazenod	entre la rue Dugesclin et la rue André Philip	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mardi 4 avril 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Dugesclin et la rue André Philip	
4184	Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur tampon d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Charlemagne	sur 15 m, au droit du n° 84	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mardi 4 avril 2017, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée			
4185	Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau potable	des ponts lourds seront positionnés sur les fouilles hors période de chantier afin de maintenir le cheminement piétons et l'accès aux véhicules de secours	Rue des Trois Passages	entre la rue Fleurieu et la cour des Trois Passages	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
4186	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Gaz sous couvert du Lyvia n° 201703696	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Pré Gaudry	sur 40 m à l'Ouest de la rue Crépet	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
4187	Habitat Plus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de carottages sous chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Pinel	sens Nord/Sud, entre l'avenue Rockefeller et la rue Laënnec	Le mercredi 29 mars 2017, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Nord/Sud, entre l'avenue Rockefeller et la rue Laënnec	
4188	Musée des Tissus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair, entre le n° 21 et le n° 23	Les mardi 4 avril 2017 et jeudi 6 avril 2017, de 7h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4189	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir Bus	Rue Paul Cazeneuve	entre la rue Xavier Privas et la rue du Bocage	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mercredi 5 avril 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier d'une voie dans chaque sens			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
4190	Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Robin	côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	A partir du mardi 4 avril 2017 jusqu'au jeudi 6 avril 2017
4191	Engie Inéo Infra-com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Claude Boyer	sur 15 m au droit du n° 45	Le mercredi 5 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4192	Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, entre le n° 4 et n° 8	A partir du mardi 4 avril 2017 jusqu'au mardi 18 avril 2017
4193	Marceau Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera balisée et gérée sur la commune de Saint-Cyr au Mont d'Or	Rue de Saint-Cyr	trottoir Est, sur 50 m au Sud de la rue Fayolle	Le vendredi 7 avril 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
4194	Million	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour permettre la giration d'engins de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Guilloud	côté pair, sur 20 m en face des n°11 et n° 13	Le mardi 4 avril 2017, de 7h à 17h
4195	Axis Ingénierie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecombe	côté impair, sur 10 m au droit du n° 89	A partir du mardi 4 avril 2017 jusqu'au dimanche 30 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4196	Entreprises Petavit - Carrion - Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Commandant Pégout	sur 50 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
				Rue Rochambeau		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Commandant Pégout		
				Rue Rochambeau		
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Pégout	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage		
				Rue Rochambeau	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage	
4197	L'établissement Français du Sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une collecte de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Thiers	sur 35 m face du n° 192	Le mardi 4 avril 2017, de 6h30 à 14h
4198	Bcca2	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 970/2017	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Terme	sur 6 m sur la zone de desserte situé au droit du n° 8	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au lundi 24 avril 2017
4199	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis sous couvert du Lyvia n° 201618149	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Masaryk	sens Est/Ouest, sur 30 m au droit du n° 20	A partir du vendredi 7 avril 2017 jusqu'au jeudi 13 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4200	La Fanfare Piston	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une prestation musicale	une prestation de la Fanfare Piston (15 musiciens) sera autorisée, les dimanches	Boulevard de la Croix-Rousse	sur la promenade au droit du perron de la Mairie du 4ème et au droit des 2 squares situés à l'Est et à l'Ouest de la Mairie (1 heure devant la mairie et 1 heure devant le square)	Le dimanche 9 avril 2017, de 10h à 12h
4201	Fanfare Piston	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prestations musicales	une prestation de la fanfare piston sera autorisée	Place de la République		Le samedi 8 avril 2017, de 16h à 18h
4202	l'Union Nationale des Aveugles et Déficients visuels / Dossier N° 3	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne de sensibilisation sur le Glaucome	le stationnement du bus du Glaucome sera autorisé	Place Antonin Poncet		A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au mercredi 12 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4203	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Lyon Levage	Quai Jaÿr	trottoir Ouest, entre la rue Masyark et le quai de la Gare d'Eau	Le samedi 8 avril 2017
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir Ouest, entre la rue Masyark et le quai de la Gare d'Eau	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		entre le n° 14 et la quai de la Gare d'Eau	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 14 et la quai de la Gare d'Eau	Le samedi 8 avril 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Ouest, entre le n° 12 et le quai de la Gare d'Eau	
4204	Mjc St Just N° 00231	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de déambulation dans le cadre du festival "Cies en Résonance"	une déambulation sera autorisée sur les trottoirs	Place de Trion	ordre de défilement (5)	Le mercredi 5 avril 2017, de 11h à 12h30
				Rue des Fossés de Trion	(arrivée MJC) ordre de défilement (4)	Le samedi 8 avril 2017, de 11h à 12h30
				Place Père François Varillon	ordre de défilement (3)	
				Rue de Trion	ordre de défilement (2)	
				Rue des Fossés de Trion	(départ MJC) (1)	Le mercredi 5 avril 2017, de 11h à 12h30
					(arrivée MJC) (8)	
				Rue de la Favorite	ordre de défilement (6)	
				Chemin de Chou-lans	(ordre de défilement (4)	
	Rue des Anges	ordre de défilement (3)				
4204	Mjc St Just N° 00231	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de déambulation dans le cadre du festival "Cies en Résonance"	une déambulation sera autorisée sur les trottoirs	Rue Benoist Mary	ordre de défilement (2)	Le mercredi 5 avril 2017, de 11h à 12h30
				Rue des Fossés de Trion	(départ MJC) ordre de défilement (1)	
				Rue Benoist Mary	ordre de défilement (7)	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4205	La Mairie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de la crèche municipale Cuire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	sur 20 m de part et d'autre du n° 35	Le jeudi 6 avril 2017, de 13h à 18h
4206	Spéedway S.A. / Dossier N° 00274	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	au droit des n° 144 et 155, sur 2 emplacements	A partir du vendredi 7 avril 2017, 7h, jusqu'au dimanche 9 avril 2017, 21h
4207	Secours Catholique N° 00176	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne de sensibilisation	l'accès et le stationnement d'un "Boxer Expo" seront autorisés	Place Louis Pradel		Le samedi 8 avril 2017, de 7h à 19h
4208	Paroisse Jean Paul II Gerland / N° 00292	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une procession	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du défilé	Avenue Jean Jaurès	(arrivée n° 302) ordre de défilé (3)	Le dimanche 9 avril 2017, de 10h à 10h45
				Rue Clément Marot	ordre de défilé (2)	
				Rue Félix Brun	(départ n° 37) ordre de défilé (1)	
			une déambulation sera autorisée sur les trottoirs		(départ n°37)	Le vendredi 14 avril 2017, de 12h30 à 13h30
				Avenue Jean Jaurès	(arrivée n°302)	Le vendredi 14 avril 2017, de 12h30 à 13h30
				Rue Clément Marot		
4209	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis sous couvert du Lyvia n° 201702778	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Berjon	côté pair, sur 20 m au droit du n° 24	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au mercredi 12 avril 2017
			un pont lourd sera positionné sur les fouilles hors période du chantier afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules		sur 20 m au droit du n° 24	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4210	Quartier Capucins Les Pentes / N°340	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Carnaval des Pentes	la circulation des véhicules sera interdite au fur et à mesure de l'avancement du défilé	Rue Sainte-Marie des Terreaux	ordre de défilement (2)	Le mardi 4 avril 2017, de 17h30 à 18h30
				Rue René Leynaud	ordre de défilement (11)	
				Rue des Capucins	ordre de défilement (9) (trottoir)	
				Rue Sainte-Catherine	ordre de défilement (3)	
				Rue Romarin	ordre de défilement (4) (trottoir)	
				Montée de la Grande Côte	ordre de défilement (10)	
			la circulation des véhicules sera interdite au fur et à mesure de l'avancement du défilé	Rue Désirée	ordre de défilement (7)	
				Place Croix-Paquet	ordre de défilement (5)	
				Rue du Griffon	ordre de défilement (6)	
				Rue Saint-Polycarpe	ordre de défilement (8)	
			Dalle René Leynaud			
			Place des Capucins	ordre de défilement (1)		
4211	Leny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité en accord avec l'autorisation de voirie n° 1497/2017	la circulation des piétons sera interdite	Avenue du Doyenné	sur le trottoir situé au droit de la façade du n° 6, les piétons auront obligation de circuler sur le cheminement aménagé au droit de la station vélo.	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au lundi 24 avril 2017
				Rue Mourguet	sur 15 m à l'Ouest de l'avenue du Doyenné	
4212	Vassivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal Foch	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 52	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au lundi 17 avril 2017
4213	Optima Diffusion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Droits de l'Homme	côté pair (Ouest) sur 15 m au Nord du cours Lafayette	Le vendredi 31 mars 2017, de 7h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4214	Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau haute tension dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Général Frère	sur 50 m à l'Est du boulevard Edmond Michelet	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, au débouché sur le boulevard Edmond Michelet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 50 m à l'Est du boulevard Edmond Michelet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m à l'Est du boulevard Edmond Michelet	
4215	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix-Rousse	côté pair sur 10 m au droit du n°52	A partir du jeudi 30 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 7h30 à 16h30
4216	Solar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un compresseur en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n°1493/2017	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Romain Rolland	sur 5 m au droit du n° 15	Les jeudi 30 mars 2017 et vendredi 31 mars 2017
4217	Isofacto	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 38	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au jeudi 20 avril 2017
4218	La Direction des Sports de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint-Barthélémy	sur 15 m au droit de l'accès au gymnase "Thézilat" situé au n° 5	Le jeudi 30 mars 2017, de 7h30 à 17h30
4219	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Platière	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé au droit du n°16	A partir du vendredi 31 mars 2017 jusqu'au lundi 3 avril 2017, de 7h30 à 17h30
				Place Meissonnier		
4220	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réouvertures et branchements Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Gerland	entre le n° 89 et la rue Croix-Barret, sur 30 m face au n° 102	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 89 et la rue Croix-Barret, sur 30 m face au n° 102	
			le cheminement piétons sera maintenu en permanence au droit des fouilles par des ponts lourds et des ponts piétons		trottoir Est, entre le n° 89 et la rue Croix-Barret, sur 30 m face au n° 102	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre le n° 89 et la rue Croix-Barret, sur 30 m face au n° 102	
4221	2Tcz Travaux Couverture Zing	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n° 28	A partir du vendredi 31 mars 2017 jusqu'au dimanche 23 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4222	Block 8 Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage dans un intérieur	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place des Jacobins	au droit du n° 9, sur 3 emplacements	Les jeudi 30 mars 2017 et vendredi 31 mars 2017, de 7h à 22h
4223	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation sur fuite chauffage urbain	la circulation des piétons sera interdite	Rue Paul Bert	trottoir pair, sur 20 m à l'Est de la rue Maurice Flandin	Le mardi 4 avril 2017, de 8h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 10 m, entre le n° 211 et le n° 213	
					côté pair, entre le n° 206 et le n° 210	
4224	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation urgente sur réseaux de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Paul Bert	entre la rue Gabillot et la rue Maurice Flandin	Le mardi 4 avril 2017, de 11h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire		au débouché sur la rue Moissonnier	
4225	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	côté impair (Nord), entre la rue Boileau et le n° 47	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mercredi 12 avril 2017
4226	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Valentin Coururier	côté Nord (Pair), sur 5 m à l'Est de la rue Denfert Rochèreau	A partir du vendredi 31 mars 2017 jusqu'au dimanche 30 avril 2017
4227	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis en accord avec le Lyvia n° 201703177	la circulation des piétons sera interdite	Montée de la Butte	sur 50 m, en face de l'intégralité de la façade du n° 15, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 3 avril 2017, 7h30, jusqu'au mercredi 12 avril 2017, 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m, au droit du n° 15, la circulation s'effectuera sur les emplacements de stationnement	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 50 m, en face de l'intégralité de la façade du n° 15	
4228	Geoscan	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le diagnostic du réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	entre le boulevard Marius Vivier Merle et le pont SNCF	A partir du mardi 4 avril 2017 jusqu'au dimanche 9 avril 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, entre le boulevard Marius Vivier Merle et le pont SNCF	
4229	Bvs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 46	A partir du dimanche 2 avril 2017 jusqu'au mardi 4 avril 2017, de 8h à 18h
					sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 30	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
4230	Théâtre Nouvelle Génération	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-Antoine	face au n° 29, sur 20 m	Le mercredi 29 mars 2017, de 14h à 18h	
4231	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bât d'Argent	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 25	Les lundi 3 avril 2017 et mardi 4 avril 2017	
4232	Entreprises Capvert/Gauthey/Coiro/Aximum/Serfim/Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Quai Jules Courmont	côté Est, sur 5 m au Nord de la base vie d'Eiffage	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017	
4233	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF en accord avec le LYVIA n° 201700104	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Montée du Gourguillon	pour accéder au n° 43	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017	
			la circulation des véhicules sera interdite			Le vendredi 7 avril 2017, de 8h30 à 16h30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face du n° 48	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017	
						A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au mercredi 12 avril 2017, de 8h30 à 16h30	
4234	Serpellet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	des ponts lourds devront être positionnés sur les fouilles afin de maintenir un cheminement piétons.	Rue Casimir Périer	trottoir Nord, entre la rue Seguin et la rue Denuzière	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017	
			la circulation des piétons sera interdite			A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h30 à 16h30	
			la circulation des véhicules sera interdite			sens Est/Ouest, entre le cours Charlemagne et la rue Denuzière	A partir du mardi 28 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			côté Nord, entre le cours Charlemagne et la rue Denuzière	A partir du mardi 28 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 7h30 à 16h30
4235	Bracciani et Co	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	sur 15 m, au droit du n° 62	Le jeudi 30 mars 2017	
4236	Thevenet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Anne de Baraban	sur 10 m, au droit du n° 58	Le vendredi 31 mars 2017, de 7h à 17h	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4237	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF en accord avec le LYVIA n° 201704052	la circulation des piétons sera interdite	Chemin de Choulan	sur le trottoir pair, compris entre la rue des Macchabées et la rue Saint-Alexandre, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du mardi 28 mars 2017 jusqu'au lundi 10 avril 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 20 m au droit du n° 168, lors des phases de présence de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Basses Verchères	sur la zone de desserte située en face du n° 2	
4238	Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Villeroy	trottoir Nord, sur 30 m à l'Ouest de la rue Duguesclin	Le vendredi 31 mars 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre la rue Duguesclin et la rue de Créqui	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m à l'Ouest de la rue Duguesclin	Le vendredi 31 mars 2017
4239	Abi Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumont	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 18	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mercredi 3 mai 2017
4240	Peix Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Teinturiers	sur 15 m, au droit du n°3	Le vendredi 31 mars 2017, de 7h à 17h
4241	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jean-Pierre Lévy	trottoir impair, sur 50 m à l'Ouest de la rue des Cadets de la France Libre	Les lundi 3 avril 2017 et mardi 4 avril 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Cadets de la France Libre	entre l'avenue Lacassagne et la rue Jean Pierre Lévy entre la rue des Cadets de la France Libre et la rue Félix Faure	Les lundi 3 avril 2017 et mardi 4 avril 2017
4241	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Cadets de la France Libre	entre la rue des Cadets de la France Libre et l'avenue Félix Faure	Les lundi 3 avril 2017 et mardi 4 avril 2017
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		entre l'avenue Lacassagne et la rue Jean Pierre Lévy	
					au débouché de l'avenue Lacassagne	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4242	Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de fibre Frée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Louis Blanc	pour accéder au n° 21	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	côté impair (Est), sur 15 m en face de l'immeuble situé au n° 152	
4243	La Toiture Rhodanienne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 132	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au lundi 17 avril 2017
4244	Horn William	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jules Michelet	sur 15 m, en face du n° 25	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au lundi 17 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Farrère	côté pair, sur 15 m en face du n° 25	
4245	Julien Micollet - Solair Net	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté impair, sur 15m au droit du n° 29	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au mardi 2 mai 2017
					des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 20	
4246	Pons Travaux Acrobatiques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	côté Ouest, sur 25 m au droit du n° 16	A partir du vendredi 31 mars 2017 jusqu'au samedi 22 avril 2017
4247	Fanette Claudy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Anne de Baraban	côté pair, sur 10 m au droit du n° 50	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au lundi 17 avril 2017
4248	Vanex Proprete	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Léon Jouhaux	sur 15 m, au droit du n° 43	Le mercredi 5 avril 2017
4249	Serpillet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement de transformateur de Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Antoine Villon	entre la rue Clotilde Bizolon et la rue de Plat	Le jeudi 4 mai 2017, de 7h30 à 16h30
4250	Sfr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1428/2017	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Place de la Baleine	pour le n° 7, rue des Trois Maries	Le lundi 3 avril 2017, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 5 m au droit de la benne	
4251	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Cuvier	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 159 et la rue Waldeck Rousseau	A partir du jeudi 30 mars 2017 jusqu'au jeudi 30 mars 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4252	France Télévisions - N° 00181	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Place du Marché		Les jeudi 13 avril 2017 et vendredi 14 avril 2017, de 9h à 18h
			le stationnement de 3 véhicules techniques sera autorisé	Ilot des Tanneurs		Le mercredi 12 avril 2017, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chapeau Rouge	du n° 9 à la place du Marché	A partir du mercredi 12 avril 2017, 18h, jusqu'au vendredi 14 avril 2017, 20h
				Place du Marché	au droit du n° 3, sur 4 emplacements	
				Place Ferbe	en face du n° 5	A partir du jeudi 13 avril 2017, 6h, jusqu'au vendredi 14 avril 2017, 20h
Rue Sergent Michel Berthet	des deux côtés, de la rue des Bains à la rue du Bourbonnais	A partir du mercredi 12 avril 2017, 18h, jusqu'au vendredi 14 avril 2017, 20h				
4253	La Bibliothèque Municipale de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ravier	sur 20 m au droit des n° 5 à n° 7	Le samedi 15 avril 2017, de 8h à 20h
4254	Drancourt Charpente	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Trion	sur le trottoir situé au droit du n° 72, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	Le jeudi 30 mars 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit du n° 75	
4255	Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le Grand Lyon sous couvert du Lyvia n° 201704269	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Louis Loucheur	sur 50 m à l'Ouest de l'avenue Joannès Masséet	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 50 m à l'Ouest de l'avenue Joannès Masséet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 50 m à l'Ouest de l'avenue Joannès Masséet	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m à l'Ouest de l'avenue Joannès Masséet	
4256	Courteix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité et pour permettre la giration d'engins de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Deleuvre	côté pair, sur 40 m en face du n° 75	A partir du vendredi 31 mars 2017 jusqu'au samedi 31 mars 2018
				Rue Clos Savaron	des deux côtés, sur 35 m à l'Ouest de la rue Deleuvre	
4257	Anecy Sylvie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Puisard	côté impair, sur 15 m au droit du n° 19	Le lundi 3 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4258	Bvs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 46 sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 30	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mercredi 5 avril 2017, de 8h à 18h
4259	Colas Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux et l'accès à l'établissement (Crèche Municipale)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté pair, sur 20 m au droit du n° 76	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
4260	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF sous couvert du Lyvia n° 201704055	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Université	entre les n° 46 et n° 50	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au mardi 18 avril 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4261	L'Office National des Forêts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'Office National des Forêts	Rue Docteur Victor Despeignes	trottoir Est, entre le n° 4 et n° 8	Les lundi 10 avril 2017 et mardi 11 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Passage des Alouettes	trottoir Nord, entre le n° 17 et n° 19 côté impair, entre le n° 17 et n° 19	
				Rue Docteur Victor Despeignes	côté Est, entre le n° 4 et n° 8	
4262	Citinéa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration et la manoeuvre d'engins de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	côté pair, sur 15 m au droit du n°26	A partir du samedi 1 avril 2017 jusqu'au samedi 29 avril 2017
4263	L'établissement Le 10 Cour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Danton	au droit du n° 10, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4264	Citinéa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Citinéa	rue des Serpollières	trottoir Nord, entre les n° 4 et n° 12	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
4264	Citinéa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Serpollières	entre les n° 4 et n° 12	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4265	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Quivogne	entre la rue Marc Antoine Petit et le cours Suchet	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Suchet	sens Ouest/Est, sur 20 m au droit de la rue Quivogne	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Quivogne	entre la rue Marc Antoine Petit et le cours Suchet	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	des deux côtés, sur 30 m au Sud du cours Suchet côté pair, sur 30 m de part et d'autre de la rue Quivogne	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 7h30 à 16h30
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Rue Quivogne	au débouché sur la rue Marc Antoine Petit	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 8h à 16h
4266	Serpillet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public Ville de Lyon sous couvert du Lyvia n° 201703035	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Camille Roy	entre la rue Garibaldi et la rue du Repos	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Garibaldi et la rue du Repos	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre la rue Garibaldi et la rue du Repos	
4267	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis sous couvert du Lyvia n° 201700342	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Tanneurs	entre la rue Sergent Michel Berthet et la place du Marché	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 17 et la rue du Bourbonnais	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
4268	Serfim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Frée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philomène Magnin	sur 20 m, au droit du n°7	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 8h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4269	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et de branchements de gaz	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Viabert	partie comprise entre la rue d'Inkermann et la rue des Charmettes	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la commune de Villeurbanne et la rue des Charmettes	A partir du lundi 17 avril 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		partie comprise entre la commune de Villeurbanne et la rue d'Inkermann	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 8h à 17h
				Rue des Charmettes	des deux côtés de la chaussée, entre la commune de Villeurbanne et la rue des Charmettes	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Viabert et la commune de Villeurbanne
4270	Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Childebert	côté pair, sur 10 m au droit du n°6	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
4271	Somai	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Gasparin	trottoir impair, sur 40 m au Nord de la place Bellecour	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mercredi 5 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 40 m au Nord de la place Bellecour	
4272	Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un compresseur en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1430/2017	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue du Boeuf	pour accéder au n° 36, sauf le Dimanche	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mardi 18 avril 2017, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 10 m au droit du n° 36, sauf le Dimanche	
4273	Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoir	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Denuzière	entre la rue Bichat et la place Camille Georges	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mercredi 5 avril 2017, de 8h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Bichat et la place Camille Georges	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mercredi 5 avril 2017, de 7h à 17h
4274	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Trarieux	entre la rue Professeur Rochaix et la rue Professeur Florence	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue René et Marguerite Pellet	entre le cours Albert Thomas et la rue Trarieux	
				Rue Professeur Florence	entre la rue Trarieux et le n° 66	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4274	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Trarieux	entre la rue Professeur Rochaix et la rue Professeur Florence	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 9h à 16h
				Rue René et Marguerite Pellet	entre le cours Albert Thomas et la rue Trarieux	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Florence	côté pair, entre le n° 66 et la rue Trarieux	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 7h30 à 16h30
				Rue Trarieux	côté impair, entre le n° 5 et la rue Professeur Florence	
			Les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire		au débouché sur la rue du Professeur Rochaix	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 9h à 16h
	Rue René et Marguerite Pellet	au débouché sur le cours Albert Thomas				
4275	Vanex	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Léon Jouhaux	côté impair, sur 10 m au droit du n° 43	Le mercredi 5 avril 2017
4276	Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Quai Jules Courmont	trottoir Est, sur 60 m au Sud du pont Wilson	Le jeudi 6 avril 2017, de 22h à 6h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Sud/Nord, sur 50 m au Sud du pont Wilson	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud/Nord, sur 50 m au Sud du pont Wilson	
4277	L'église Saint-Nicolas de Myre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une procession	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Geneviève	des deux côtés, au droit de l'Eglise Saint-Nicolas de Myre (n° 5)	A partir du samedi 15 avril 2017, 20h, jusqu'au dimanche 16 avril 2017, 4h
4278	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jean Fauconnet	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 7, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 7	
4279	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Anges	entre la rue Benoist Marie et la rue des Basses Verchères	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 0h à 7h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4279	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Nicolas Sicard	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre de Télécoms située au droit du n° 6	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 0h à 7h
					sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 2	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue desANGES	entre le chemin de Choulans et la rue Benoist Marie	
4280	Habitat Plus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de carottages sous chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Pinel	sens Nord/Sud, entre l'avenue Rockefeller et l'avenue Jean Mermoz	Le mercredi 29 mars 2017, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Nord/Sud, entre l'avenue Rockefeller et l'avenue Jean Mermoz	
4281	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bodin	au droit du n° 14	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 7h30 à 17h
4282	Emmaüs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Anne de Baraban	côté pair, sur 10 m au droit du n° 4	Le mercredi 5 avril 2017, de 12h à 17h
4283	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Président Carnot	entre le n° 9 et n° 11	A partir du jeudi 6 avril 2017 jusqu'au mercredi 19 avril 2017
4284	Si2p Se	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une formation incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Garcin	sur 15 m au droit du n° 8 (à l'Ouest des emplacements Vélo)	Le jeudi 6 avril 2017, de 13h à 19h
4285	Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	sur 10 m, au droit du n° 132	Le vendredi 7 avril 2017, de 6h à 10h
4286	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des véhicules sera autorisée pour les riverains	Rue de la Vilette	sens Nord/Sud, entre le cours Lafayette et la rue de Bonnel (petite rue de la Vilette)	Le vendredi 7 avril 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le cours Lafayette et la rue de Bonnel (petite rue de la Vilette)	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		(petite rue de la Vilette) au débouché de la rue de Bonnel	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
4287	Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	sur 10 m, au droit du n° 4	Le vendredi 7 avril 2017	
4288	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 30 m, au droit du n° 297	A partir du vendredi 7 avril 2017 jusqu'au jeudi 20 avril 2017	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 297		
4289	La Bibliothèque Municipale de Lyon 3ème	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	au droit du n° 246	Le samedi 8 avril 2017, de 8h à 17h	
4290	La Direction de l'Eclairage Public de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du réseau de l'éclairage	la circulation des véhicules sera interdite	Impasse Saint-Polycarpe		A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 7h à 17h	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la zone de desserte située au droit du n° 16		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située au droit du n° 16		
4291	Cap Vert/ Gauthey/Coiro/ Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jules Courmont	côté Ouest, sur 10 m au Sud de la rue Childebert	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017	
4292	Colas Raas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité (affaissement de chaussée)	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Duquesne	sens Est / Ouest, partie comprise entre la rue de Créqui et la rue Vendôme	A partir du mardi 28 mars 2017, 16h, jusqu'au mercredi 29 mars 2017, 17h	
4293	Legros Tp/Electrix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole VMPA	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours de Verdun Rambaud	au carrefour du pont Kitchener et du quai Rambaud	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 9h à 16h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir				
4294	Enedis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un groupe électrogène	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	sur 15 m, au droit du n° 43	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au jeudi 13 avril 2017	
4295	Mrb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Duphot	côté impair, sur 20 m au droit du n° 1	Le lundi 10 avril 2017, de 7h30 à 16h30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4296	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place de la Croix-Rousse	au droit de l'immeuble situé au n° 20	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, côté place en face de l'immeuble situé au n° 20	A partir du mercredi 12 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 13h à 17h
					sur 10 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 20	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
					sur 20 m, côté place en face de l'immeuble situé au n° 20	Les lundi 3 avril 2017 et lundi 10 avril 2017
4297	Albertazzi et Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages sur le réseau d'eau	la circulation des cycles sera interdite et les usagers empruntant la piste cyclable devront circuler à pied devant le chantier	Boulevard des Canuts	sur le trottoir au droit de l'immeuble situé au n° 42	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur le trottoir au droit de l'immeuble situé au n° 42	
					le stationnement des véhicules sera interdit gênant	
4298	La Direction de la Voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dépose d'arceaux de vélos	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rachais	côté Ouest, sur 10 m au Sud de la rue du Béguin (sur l'emplacement deux roues)	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
4299	Mtp Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis en accord avec le LYVIA n° 201702581	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Rue Octavio Mey	sur 50 m sur le trottoir situé au droit du n° 5	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n° 5	
			la circulation des véhicules sera interdite		sur 50 m dans la voie réservée aux bus située au droit du n° 5	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 7h30 à 17h
4300	Alliance Concept Sécurité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Saint-Jean	pour accéder au n° 4	Le lundi 3 avril 2017, de 8h à 17h
4301	Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Maurice Flan-din	entre la rue d'Aubigny et l'avenue Georges Pompidou	A partir du samedi 1 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue d'Aubigny et l'avenue Georges Pompidou	
4302	Espaces Verts des Monts d'Or	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts pour la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté Sud, sur 25 m au droit du portail d'accès au terrain de sport	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4303	Rtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	sur 15 m, au droit du n° 26	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mercredi 5 avril 2017
4304	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Paul Sisley	des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 6	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mardi 4 avril 2017
4305	Cbe Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tupin	sur 10 m, au droit du n° 27	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mercredi 3 mai 2017
4306	Dem Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marius Berliet	côté pair, sur 10 m au droit du n° 64	Le mardi 11 avril 2017

Registre de l'année 2017

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

L'Original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Oguno	Evelyne	Adjoint administratif	Contractuel	01/03/2017	Cabinet du Maire	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Grenier	Sidonie	Adjoint du Patrimoine de 2e classe	Contractuel	01/01/2017	Bibliothèque	Complément temps partiels
Castex	Isabelle	Rédacteur Principal 1ère classe	Titulaire	26/03/2017	Education	Recrutement par mutation
Vaccaro	Salvatore	Adjoint technique principal 2e classe	Titulaire	01/03/2017	Sports	Recrutement par mutation
Monteban	Aurore	Adjoint du Patrimoine 2e classe	Non titulaire	16/01/2017	CHRD	Recrutement remplaçant
Canet	Fanny	Adjoint Patrimoine	Non titulaire	15/02/2017	CHRD	Recrutement remplaçant
Dupuy	Matthias	Adjoint du Patrimoine 2e classe	Non titulaire	15/11/2017	Malartre	Recrutement remplaçant
Normand	Emilien	Attaché Principal	Non titulaire	27/02/2017	Direction Economie, Commerce et Artisanat	Recrutement remplaçant
Berger	Maud	Adjoint technique 2e classe	Contractuel	01/02/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Brottes	Carine	Adjoint technique 2e classe	Contractuel	01/02/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Dalleau	Stacy	Auxiliaire puéricultrice	Contractuel	01/02/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Durand	Alexandra	Adjoint technique 2e classe	Contractuel	01/02/2017	Enfance	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Galasso	Muriel	Adjoint technique 2e classe	Contractuel	01/02/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Hameau	Camille	Adjoint technique 2e classe	Contractuel	01/02/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Joubert	Nathalie	Auxilière puéricultrice	Contractuel	2/1/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Khier	Merieme	Adjoint technique 2e classe	Contractuel	01/02/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Lebeuf	Catherine	Adjoint technique 2e classe	Contractuel	01/01/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Lebeuf	Catherine	Adjoint technique 2e classe	Contractuel	01/02/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Lor Saw	Honorine	Adjoint technique 2e classe	Contractuel	01/02/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Machon	Sylvain	Educateur jeunes enfants	Contractuel	01/02/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Maillet	Frédéric	Adjoint technique 2e classe	Contractuel	01/02/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
M'bika Mabilia	Virginie	Adjoint technique 2e classe	Contractuel	01/02/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Patou	Candice	Adjoint technique 2e classe	Contractuel	01/02/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Pech	Isabelle	Adjoint technique 2e classe	Contractuel	01/02/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Philippe	Christine	Adjoint technique 2e classe	Contractuel	01/02/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Roche	Charlotte	Adjoint technique 2e classe	Contractuel	06/02/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Sospedra	Amélie	Adjoint technique 2e classe	Contractuel	01/02/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Badèred-dine	Jessim	Adjoint technique	Remplacement	16/01/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Badèred-dine	Jessim	Adjoint technique	Remplacement	30/01/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Badèred-dine	Jessim	Adjoint technique	Remplacement	03/01/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Benabbou	Samir	Adjoint technique	Remplacement	11/02/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Benabbou	Samir	Adjoint technique	Remplacement	20/02/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Benabbou	Samir	Adjoint technique	Remplacement	25/02/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Benabbou	Samir	Adjoint technique	Remplacement	27/02/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Benabbou	Samir	Adjoint technique	Remplacement	08/03/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Benkacem	Abdelkrim	Adjoint technique	Remplacement	06/02/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Benkacem	Abdelkrim	Adjoint technique	Remplacement	07/03/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Fellice	Anthony	Adjoint technique	Remplacement	01/01/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Ghali	Taoufik	Adjoint technique	Remplacement	25/02/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Hachefa	Oualid	Adjoint technique	Remplacement	01/02/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Hachefa	Oualid	Adjoint technique	Remplacement	04/03/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Ollagnier	Victor	Adjoint technique	Remplacement	01/03/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Ould-Ameur	Issam	Adjoint technique	Remplacement	19/02/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Ould-Ameur	Issam	Adjoint technique	Remplacement	11/03/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Quain	Maxence	Adjoint technique	Remplacement	23/01/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Quain	Maxence	Adjoint technique	Remplacement	06/02/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Wozniak	Ugo	Educateur des Auxilière puéricultriceS	Remplacement	01/12/16	Sports	Recrutement remplaçant
Amisse	Elodie	Adjoint technique 2e classe	Contractuel	01/02/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Serve	Nathalie	Adjoint Administratif	Non titulaire	1/2/2017	Education	Recrutement remplaçant
Galletti	Ombeline	Attaché de conservation	Non titulaire	1/3/2017	Archives	Recrutement remplaçant
Faure	Nicolas	Adjoint du patrimoine	Non titulaire	31/3/2017	Archives	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Pillon	Pascal	Rédacteur Principal 2e classe	Non titulaire	1/3/2017	Education	Recrutement remplaçant
Benyahia	Radia	Adjoint Administratif	Non titulaire	6/3/2017	Direction Aménagement Urbain	Recrutement remplaçant
Ngo Nlend	Mariette	Adjoint technique 2e classe	Contractuel	1/1/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Pérez	Maeva	Adjoint technique 2e classe	Contractuel	1/2/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Sall Mame	Rokhaya	Auxilière puéricultrice	Contractuel	1/2/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Bonod	Laurine	Adjoint technique 2e classe	Contractuel	1/2/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Martinez	Marjorie	Adjoint technique 2e classe	Contractuel	1/1/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Bally	Claire	Educateur jeunes enfants	Contractuel	1/2/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Letort	Aurélié	Adjoint technique 2e classe	Contractuel	11/1/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Soule	Anaik	Adjoint technique 2e classe	Contractuel	6/2/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Rahmi	Nacima	Adjoint Administratif	Titulaire	1/3/2017	Aménagement Urbain	Réintégration
Cheniour	Syhem	Auxilière puéricultrice principale 2e classe	Titulaire	1/7/2016	Education	Arrêté rectificatif
Bachterzi	Angélique	Adjoint technique de 1ère classe	Stagiaire	1/9/2016	Education	Arrêté rectificatif
Halla	Kemel	Adjoint technique de 1ère classe	Stagiaire	1/9/2016	Education	Arrêté rectificatif
Richaud	Carine	Auxilière puéricultrice principale 2e classe	Titulaire	19/01/2017	Education	Intégration directe
Dublanchet	Régis	Adjoint technique 1ère classe	Contractuel Reconnaissance qualité travailleur handicapé	01/03/16	Sports	Avenant utilisation
Joublot	Christophe	Adjoint technique 1ère classe	Stagiaire	01/10/16	Direction Gestion Technique Bâtiments	Arrêté rectificatif
Fadel	Hanane	Adjoint technique	Stagiaire	01/03/2017	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Belarbi	Malika	Adjoint technique	Contractuel	01/03/2017	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Dehaini	Yamina	Adjoint technique	Contractuel	01/03/2017	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Delaplace	Jessica	Adjoint technique	Contractuel	01/03/2017	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Rafiou	Limata	Adjoint technique	Contractuel	01/03/2017	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Salbris	Parfait	Adjoint technique	Stagiaire	14/3/2017	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Guelbi	Karima	Adjoint technique	Stagiaire	6/3/2017	Education	Nomination stagiaire catégorie C

Centre Communal d'Action Sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Ballay	Justine	Assistant Socio-Educatif	Contractuel	1/12/2016	CCAS	Recrutement remplaçant
Ballay	Justine	Assistant Socio-Educatif	Contractuel	9/1/2017	CCAS	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Konta	Mouhamed	Adjoint technique de 2 ^e classe	Contractuel	1/2/2017	CCAS	Recrutement remplaçant
Mazzolini	Noémie	Adjoint technique de 2 ^e classe	Contractuel	16/1/2017	CCAS	Recrutement remplaçant
Molouba	Stéphanie	Adjoint administratif de 2 ^e classe	Contractuel	1/2/2017	CCAS	Recrutement remplaçant

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Erratum - Annule l'avis d'enquête publique - Projet de réaménagement et d'extension du centre commercial de la Part-Dieu «3^{ème} arrondissement», prévu par un permis de construire paru au BMO 6205 du 27 mars 2017 - Pages 1410 à 1411

Déclarations Préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 13 au 18 mars 2017

DP 069 386 17 00518 déposée le 13 mars 2017 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 31 rue Sainte-Geneviève Lyon 6^e Superficie du terrain : 231 m² - Demandeur : Entreprise Thabuis 7 rue de la Convention 69600 Oullins - Mandataire : M^{me} Tastevin Muriel

DP 069 382 17 00519 déposée le 13 mars 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 5b rue d'Auvergne Lyon 2^e Superficie du terrain : 293 m² - Demandeur : Akle 108 rue Chaponnay 69003 Lyon - Mandataire : M^{me} Youness Caroline

DP 069 386 17 00520 déposée le 13 mars 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 3 rue de Sèze Lyon 6^e Superficie du terrain : 178 m² - Demandeur : By Lis 185 cours Lafayette 69006 Lyon - Mandataire : M^{me} Dratler-Essic Shirley

DP 069 387 17 00521 déposée le 13 mars 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 5 rue Pasteur Lyon 7^e Superficie du terrain : 550 m² - Demandeur : M. Dufour Olivier 52 boulevard Maréchal Foch 38000 Grenoble

DP 069 388 17 00522 déposée le 13 mars 2017 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 23 rue des Alouettes Lyon 8^e Superficie du terrain : 4330 m² - Demandeur : Installation Cours Pierre Termier 23 rue des Alouettes 69008 Lyon - Mandataire : M. Claris Olivier

DP 069 384 17 00523 déposée le 13 mars 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 17 rue Richan Lyon 4^e Superficie du terrain : 712 m² - Demandeur : M^{me} Boucher Catherine 17 rue Richan 69004 Lyon

DP 069 383 17 00524 déposée le 13 mars 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 29 cours Gambetta Lyon 3^e Superficie du terrain : 339 m² - Demandeur : Cosmoclinic 29 cours Gambetta 69003 Lyon - Mandataire : M^{me} Gacon Patricia

DP 069 381 17 00525 déposée le 13 mars 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 10 impasse Saint-Polycarpe Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 242 m² - Demandeur : S.R.G.A rue des Rogations 43110 Aurec-sur-Loire - Mandataire : M. Giroud-Argoud Richard

DP 069 387 17 00526 déposée le 13 mars 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 58 rue André Bollier Lyon 7^e Superficie du terrain : 537 m² - Demandeur : M. Dubus Vincent 58 rue André Bollier 69007 Lyon

DP 069 389 17 00527 déposée le 13 mars 2017 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 120 rue du Château de la Duchère Lyon 9^e Superficie du terrain : 12300 m² - Demandeur : Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux-la-Pape - Mandataire : M. Radisson Ghislain

DP 069 389 17 00528 déposée le 13 mars 2017 - Projet : Installation d'une clôture et d'un portillon - Terrain : 7 rue Cottin Lyon 9^e Superficie du terrain : 1647 m² - Demandeur : Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux-la-Pape - Mandataire : M. Radisson Ghislain

DP 069 383 17 00529 déposée le 13 mars 2017 - Projet : Installation d'un portail et d'un portillon - Terrain : 37-39 rue Saint-Isidore Lyon 3^e Superficie du terrain : 1181 m² - Demandeur : Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux-la-Pape - Mandataire : M. Radisson Ghislain

DP 069 384 17 00530 déposée le 13 mars 2017 - Projet : Installation d'un portail et d'un portillon - Terrain : 12 rue Denfert Rochère Lyon 4^e Superficie du terrain : 1483 m² - Demandeur : Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux-la-Pape E - Mandataire : M. Radisson Ghislain

DP 069 383 17 00531 déposée le 13 mars 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 94 rue Maurice Flandin Lyon 3^e Superficie du terrain : 229 m² - Demandeur : Adbs 146 rue des 4 Chemins 69390 Millery - Mandataire : M. Sarca Atalay

DP 069 382 17 00532 déposée le 14 mars 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 23 rue Sainte-Hélène Lyon 2^e Superficie du terrain : 170 m² - Demandeur : Pavier 23 rue Sainte-Hélène 69002 Lyon - Mandataire : M. Lemaire Christophe

DP 069 389 17 00533 déposée le 14 mars 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 allée des Cavatines Lyon 9^e Superficie du terrain : 1501 m² - Demandeur : M. Stiernon Bertrand 13 allée des Cavatines 69009 Lyon

DP 069 386 17 00534 déposée le 14 mars 2017 - Projet : Installation d'un portail et d'un portillon - Terrain : 137 avenue Thiers Lyon 6^e Superficie du terrain : 1728 m² - Demandeur : Agesca Identification 19 rue du 35^e Régiment d'Aviation 69500 Bron - Mandataire : M. Bernard Olivier

DP 069 383 17 00535 déposée le 15 mars 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 64 rue Molière Lyon 3^e Superficie du terrain : 304 m² - Demandeur : Sci Molière 64 rue Molière 69003 Lyon - Mandataire : M. Roblot Antoine

DP 069 387 17 00536 déposée le 15 mars 2017 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 2 rue Jangot Lyon 7^e Superficie du terrain : 210 m² - Demandeur : Les Petits Canuts 1421 route de Beaurepaire 26210 Lapeyrouse Mornay - Mandataire : M. Jourdan Michel

DP 069 389 17 00537 déposée le 15 mars 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 2 rue du Chapeau Rouge Lyon 9^e Superficie du terrain : 52 m² - Demandeur : Arlim Location 6 rue Paillon 69210 L'Arbresle - Mandataire : M^{me} Villecourt Bérengère

DP 069 389 17 00538 déposée le 15 mars 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 allée des Cavatines Lyon 9^e Superficie du terrain : 867 m² - Demandeur : M. Saunier François Joseph 128 route de Reyrieux 01600 Parcieux

DP 069 386 17 00539 déposée le 15 mars 2017 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 18 rue du Musée Guinet Lyon 6^e Superficie du terrain : 3384 m² - Demandeur : M. Bruyas Hervé 38 chemin des Villas 69300 Caluire-et-Cuire

DP 069 382 17 00540 déposée le 15 mars 2017 - Projet : Changement de menuiseries avec modification de façade - Terrain : 7 rue Marc Antoine

Petit Lyon 2^e Superficie du terrain : 1082 m² - Demandeur : SDC 7 Marc Antoine Petit 25 rue de la Charité 69287 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M^{me} Blanc Elodie

DP 069 387 17 00541 déposée le 15 mars 2017 - Projet : Réfection de toiture avec ravalement de façade et changement de menuiseries - Terrain : 35 rue Chevreul Lyon 7^e Superficie du terrain : 241 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69003 Lyon - Mandataire : M. Perron Eric

DP 069 386 17 00542 déposée le 15 mars 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 16 rue Garibaldi Lyon 6^e Superficie du terrain : 331 m² - Demandeur : M. Louot Charles 821 route de Rez de Veau 71960 la Roche Vineuse

DP 069 381 17 00543 déposée le 15 mars 2017 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : Place Colbert Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 3 m² - Demandeur : Mairie de Lyon 1^{er} 2 place Sathonay 69283 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M^{me} Perrin-Gilbert Nathalie

DP 069 381 17 00544 déposée le 15 mars 2017 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : Jardin des Plantes Rue des Tables Claudiennes Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 5 m² - Demandeur : Mairie de Lyon 1^{er} 2 place Sathonay 69283 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M^{me} Perrin-Gilbert Nathalie

DP 069 381 17 00545 déposée le 15 mars 2017 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : Jardin de la Montée de la Grande Côte Montée de la Grande Côte Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 2295 m² - Demandeur : Mairie de Lyon 1^{er} 2 place Sathonay 69283 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M^{me} Perrin-Gilbert Nathalie

DP 069 381 17 00547 déposée le 15 mars 2017 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : Jardin des Chartreux 36 cours Général Giraud Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 15673 m² - Demandeur : Mairie de Lyon 1^{er} 2 place Sathonay 69283 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M^{me} Perrin-Gilbert Nathalie

DP 069 381 17 00548 déposée le 15 mars 2017 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : rue Perfetti Enceinte Gényty/Duplat Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 15751 m² - Demandeur : Mairie de Lyon 1^{er} 2 place Sathonay 69283 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M^{me} Perrin-Gilbert Nathalie

DP 069 385 17 00549 déposée le 15 mars 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 59 quai Pierre Scize Lyon 5^e Superficie du terrain : 71 m² - Demandeur : Asf Toitures avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Mandataire : M. Delaruyelle Sébastien

DP 069 388 17 00550 déposée le 15 mars 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 15 impasse Berchet Lyon 8^e Superficie du terrain : 643 m² - Demandeur : Régie Gindre 3 Grande rue de la Croix-Rousse 69242 Lyon Cedex 04

DP 069 385 17 00551 déposée le 15 mars 2017 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 22 rue Chazay Lyon 5^e Superficie du terrain : 583 m² - Demandeur : Noovel R 48 cours Suchet 69002 Lyon - Mandataire : M. Revol Benjamin

DP 069 385 17 00552 déposée le 15 mars 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 rue Jean-Marie Duclos Lyon 5^e Superficie du terrain : 453 m² - Demandeur : M. Girin Chalin Michel 6 rue Jean-Marie Duclos 69005 Lyon

DP 069 384 17 00553 déposée le 15 mars 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 11 rue d'Austerlitz Lyon 4^e Superficie du terrain : 252 m² - Demandeur : M^{me} Savarino Georgette 11 rue d'Austerlitz 69004 Lyon

DP 069 382 17 00554 déposée le 16 mars 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 18 rue de la République Lyon 2^e Superficie du terrain : 2861 m² - Demandeur : LCL 6 place Oscar Niemmeyer 94811 Villejuif - Mandataire : M. Lemaire Didier

DP 069 383 17 00555 déposée le 16 mars 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 rue Clos Suiphon Lyon 3^e Superficie du terrain : 177 m² - Demandeur : M. Peyron Jean-Michel 3 rue Clos Suiphon 69003 Lyon

DP 069 385 17 00556 déposée le 16 mars 2017 - Projet : Modification d'un mur de clôture - Terrain : 33 rue Chazay Lyon 5^e Superficie du terrain : 631 m² - Demandeur : M. Monnard Denis 33 rue Chazay 69005 Lyon

DP 069 381 17 00557 déposée le 16 mars 2017 - Projet : Changement de destination de logement en hébergement hôtelier - Terrain : 14 rue Sainte-Catherine Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 172 m² - Demandeur : M. Stojanovic Oliver 32 Route Nationale 69330 Jonage

DP 069 388 17 00558 déposée le 16 mars 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 8 rue des Alouettes Lyon 8^e Superficie du terrain : 1362 m² - Demandeur : M^{me} Sevain Francq Charlotte 35 rue Pierre Bonnaud 69003 Lyon

DP 069 387 17 00559 déposée le 16 mars 2017 - Projet : Installation de clôture - Terrain : 16-20 rue Claude Veyron Lyon 7^e Superficie du terrain : 2081 m² - Demandeur : Grandeur Nature 590 Route Départementale 306 69760 Limonest - Mandataire : M. Reynaud Alain

DP 069 385 17 00560 déposée le 16 mars 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 34b montée Saint-Barthélémy Lyon 5^e Superficie du terrain : 564 m² - Demandeur : Predevoux Immobilier 1 chemin du Pont 69570 Dardilly - Mandataire : M. Badoux Laurent

DP 069 381 17 00561 déposée le 16 mars 2017 - Projet : Réfection de souches de cheminée - Terrain : 6 rue Sainte-Catherine Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 261 m² - Demandeur : Ballada 4 rue Paul Vaillant 69310 Pierre-Bénite - Mandataire : M. Kauffmann Léonard

DP 069 387 17 00562 déposée le 16 mars 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 77-85 avenue Berthelot Lyon 7^e Superficie du terrain : 1504 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : M^{me} Roche-Garin Michèle

DP 069 386 17 00563 déposée le 16 mars 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 16 boulevard Anatole France Lyon 6^e Superficie du terrain : 186 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : M^{me} Roche-Garin Michèle

DP 069 381 17 00564 déposée le 16 mars 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20 rue René Leynaud Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 245 m² - Demandeur : Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 381 17 00565 déposée le 16 mars 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 12 rue du Garet Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 101 m² - Demandeur : Orpi Immobilière Saint-Nizier 23 b rue Paul Chenavard 69001 Lyon - Mandataire : M^{me} Bel Béatrice

DP 069 383 17 00566 déposée le 16 mars 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 31 rue Alfred de Musset Lyon 3^e Superficie du terrain : 420 m² - Demandeur : M. Hervé Loïc 31 rue Alfred de Musset 69003 Lyon

DP 069 385 17 00567 déposée le 16 mars 2017 - Projet : Changement de menuiseries, ravalement de façade, et réfection de toiture - Terrain : 54 rue Tramassac Lyon 5^e Superficie du terrain : 186 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69003 Lyon - Mandataire : M. Perron Eric

DP 069 389 17 00568 déposée le 17 mars 2017 - Projet : Changement de menuiseries et ravalement de façade - Terrain : 1 rue Jean Perrin Lyon 9^e Superficie du terrain : 658 m² - Demandeur : M^{me} Pin Marie-Pierre 217 rue Marcel Mérieux 69007 Lyon

DP 069 381 17 00569 déposée le 17 mars 2017 - Projet : Extension d'un logement - Surface créée : 15 m² - Terrain : 18 rue de l'Annonciade Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 213 m² - Demandeur : M. Sauvajon Stéphane 3 Domaine de la Côte 69530 Brignais

DP 069 387 17 00573 déposée le 17 mars 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 113 boulevard Yves Farges Lyon 7^e Superficie du terrain : 8023 m² - Demandeur : Saint-Genetis 113 boulevard Yves Farge 69007 Lyon - Mandataire : M. Liabeuf Michael

Permis de Construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 13 au 18 mars 2017

PC 069 389 13 00214 M02 déposé le 16 mars 2017 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un local commercial en micro crèche et modification de façade - Surface créée : 96 m² - Terrain : 12 rue des Tuileries Lyon 9^e Superficie du terrain : 177 m² - Demandeur : M. Roubi Pierre 36 chemin du David 69370 Saint-Didier au Mont d'Or - Auteur : M. Toulotte Rudy 10 rue de Lyon 69670 Vaugneray

PC 069 389 15 00092 M01 déposé le 14 mars 2017 Modificatif - Projet : Extension d'une maison individuelle avec modification de façade - Surface créée : 14 m² - Terrain : 226 rue de Saint-Cyr Lyon 9^e Superficie du terrain : 2148 m² - Demandeur : M. Lopez Olivier 226 rue de Saint-Cyr 69009 Lyon - Auteur : M. Siffert Philippe 214 rue de Saint-Cyr 69009 Lyon

PC 069 388 15 00245 M01 déposé le 14 mars 2017 Modificatif - Projet : Démolition, construction d'un ensemble immobilier de 49 logements, d'un local commercial et création de 115 aires de stationnement - Surface créée : 4068 m² - Terrain : 145 route de Vienne Lyon 8^e Superficie du terrain : 2365 m² - Demandeur : SCI Lyon 8 Vienne II 66 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon - Mandataire : M. Marchal Frédéric - Auteur : Sud Architectes 27 rue Joannès Masset 69256 Lyon Cedex 09

PC 069 383 15 00316 M01 déposé le 17 mars 2017 Modificatif - Projet : Extension et réaménagement intérieurs de bureaux - Surface créée :

60 m² - Terrain : 169 - 171 rue Vendôme Lyon 3^e Superficie du terrain : 1226 m² - Demandeur : Bir Hakeim Distribution 169 rue Vendôme 69003 Lyon - Mandataire : M. Peloux Franck - Auteur : Kortzen Architecture 105 rue de Montepy 69210 Fleurieux sur l'Arbresle

PC 069 387 16 00166 M01 déposé le 16 mars 2017 Modificatif - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment et modification de façade - Surface créée : 4249 m² - Terrain : 46 allée d'Italie - Site Monod Lyon 7^e Superficie du terrain : 48633 m² - Demandeur : Neolys 21 boulevard de la Madeleine 75001 Paris - Mandataire : M. LetondaL Thibault - Auteur : Patriarche & Co 4 allée du Lac de Garde 73375 Le Bourget du Lac Cedex

PC 069 382 17 00072 déposé le 13 mars 2017 - Projet : Restauration des façades et de la toiture - Terrain : Eglise Saint-Bonaventure 1 place des Cordeliers Lyon 2^e Superficie du terrain : 2901 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire - Auteur : Archipat 19 rue des Tuileries 69009 Lyon

PC 069 385 17 00073 déposé le 15 mars 2017 - Projet : Changement de destination d'un laboratoire d'analyses médicales en local commercial et modification de façade - Terrain : 77 avenue du Point du Jour Lyon 5^e Superficie du terrain : 5000 m² - Demandeur : Picard Surgeles 19 place de la Résistance 92446 Issy les Moulineaux - Mandataire : M. Roussel Philippe - Auteur : Agm Archi Groupe Méditerranée 12 rue de la Croix-34880 Laverune

PC 069 385 17 00074 déposé le 15 mars 2017 - Projet : Extension d'un bâtiment et restructuration d'un restaurant scolaire - Surface créée : 159 m² - Terrain : 9 montée Nicolas de Lange Lyon 5^e Superficie du terrain : 34159 m² - Demandeur : Ecole Catholique d'Arts et Métiers 40 montée Saint-Barthélémy 69321 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Desplanche Didier - Auteur : Vurpas & Associés 29 31 rue Saint-Georges 69005 Lyon

PC 069 385 17 00075 déposé le 13 mars 2017 - Projet : Réaménagement intérieur d'un immeuble avec ravalement de façade - Terrain : 19 rue du Doyenné Lyon 5^e Superficie du terrain : 70 m² - Demandeur : Régie Soufflot 19 rue du Doyenné 69005 Lyon - Mandataire : M^{me} Monmon Noëlle - Auteur : M. Rosso Michaël 31 rue du Doyenné 69005 Lyon

PC 069 386 17 00076 déposé le 16 mars 2017 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux avec modification de façade - Terrain : 23 boulevard des Brotteaux Lyon 6^e Superficie du terrain : 357 m² - Demandeur : Entrevue Immobilière 35 rue Les Granges 69290 Grézieu la Varenne - Mandataire : M. Cerruti Julien - Auteur : M^{me} Vandenbossche Véronique 35 rue Les Granges 69290 Grézieu la Varenne

PC 069 388 17 00077 déposé le 17 mars 2017 - Projet : Construction d'un bâtiment de 19 logements, d'un local associatif et création de 24 aires de stationnement - Surface créée : 1227 m² - Terrain : 6 bis rue Hugues Guérin Lyon 8^e Superficie du terrain : 3404 m² - Demandeur : Sci Lachazot 6 avenue Adolphe Max 69321 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Dewavrin Amaury - Auteur : M. Roche Thierry 91 bis avenue de la République 69160 Tassin-la-Demi-Lune

Permis de Démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 13 au 18 mars 2017

PD 069 386 17 00014 déposé le 15 mars 2017 - Projet : Démolition de bâtiments - Terrain : 4 rue Curie Lyon 6^e Superficie du terrain : 530 m² - Demandeur : Cogv 13 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Mandataire : M. Giorgi Gilbert - Auteur : Bbc Architectes e 129 rue de la Poudrette 69120 Vaulx en Velin

Changements d'Usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 13 au 18 mars 2017

US 069 385 17 00047 déposé le 13 mars 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 65 m² pour l'extension d'un restaurant - Terrain : 70 rue Saint-Jean Lyon 5^e Superficie du terrain : 344 m² - Demandeur : M. Vericel Romain 148 montée des Lisières 69730 Genay - Auteur : Agence Oralia 9 rue Grenette 69002 Lyon

US 069 382 17 00048 déposé le 14 mars 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue des Templiers Lyon 2^e Superficie du terrain : 171 m² - Demandeur : MM. Faveyrial et Laurent Gilles et Cédrik 2 place Gerson 69005 Lyon - Auteur : Régie Molière 55 rue Molière 69006 Lyon

US 069 386 17 00049 déposé le 15 mars 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 95,30 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 66 rue Garibaldi Lyon 6^e Superficie du terrain : 97 m² - Demandeur : Sas Nb Location 62 rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : M. Boulineau Nicolas - Auteur : Société Had 199 rue de la Bourgeat 73700 Bourg Saint-Maurice

Déclarations Préalables délivrées pendant la période du 13 au 18 mars 2017

DP 069 389 16 02322 Décision du 13 mars 2017 à M&N 35 Grande rue de Vaise 69009 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 35 grande rue de Vaise Lyon 9^e

DP 069 385 16 02461 Décision du 14 mars 2017 à M. Demanche Laurent 105 route des Sources 69640 Denicé - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 34 montée Saint-Barthélémy Lyon 5^e

DP 069 381 17 00028 Décision du 13 mars 2017 à Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne au Mont d'or Cedex - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 14 rue Imbert Colomès Lyon 1^{er}

DP 069 388 17 00113 Décision du 15 mars 2017 à Indivision Bèrer Frédéric 36 rue Saint-Mathieu 69008 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 36 rue Saint-Mathieu Lyon 8^e

DP 069 382 17 00117 Décision du 13 mars 2017 à Entreprise Folghera et Belay 107 avenue Paul Marcellin 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 3 rue Stella Lyon 2^e

DP 069 383 17 00118 Décision du 13 mars 2017 à M. Sevain François 35 rue Pierre Bonnaud 69003 Lyon - Projet : Construction d'une piscine et modification de clôture - Terrain : 59b cours Eugénie Lyon 3^e

DP 069 383 17 00123 Décision du 13 mars 2017 à SA Lyon Garibaldi 7 place du Chancelier Adenauer 75772 Paris Cedex 16 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 17 Rue du Docteur Bouchut Lyon 3^e

DP 069 381 17 00159 Décision du 13 mars 2017 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 9 cours Général Giraud Lyon 1^{er}

DP 069 382 17 00181 Décision du 13 mars 2017 à Millet Momtain Group 21 rue du Pré Faucon 74943 Annecy-le-Vieux - Projet : Modification de devanture - Terrain : 42 rue de Brest Lyon 2^e

DP 069 385 17 00191 Décision du 13 mars 2017 à M. Laurent Stéphane 47 montée Saint-Barthélémy 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 11 montée Cardinal Decourtray Lyon 5^e

DP 069 385 17 00198 Décision du 13 mars 2017 à Food Market 50 route de Collonges 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Projet : Changement de destination d'un local de service public en local commercial - Terrain : 4 avenue du Doyenné Lyon 5^e

DP 069 382 17 00205 Décision du 13 mars 2017 à M. Guèret Marc 3 rue Vaubecour 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 rue Vaubecour Lyon 2^e

DP 069 385 17 00222 Décision du 14 mars 2017 à M. Audain Stéphane 20 rue des Fossés de Trion 69005 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 20 rue des Fossés de Trion Lyon 5^e

DP 069 385 17 00234 Décision du 14 mars 2017 à Grand Lyon Habitat 20 rue Pernon 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 rue de la Favorite Lyon 5^e

DP 069 387 17 00241 Décision du 13 mars 2017 à Lyon Cycle Chic 74 rue Salomon Reinach 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture -

Terrain : 74 rue Salomon Reinach Lyon 7^e

DP 069 389 17 00251 Décision du 13 mars 2017 A Macanac Monts d'Or Chemin du Servanay 38200 Villette de Vienne - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 2 rue du Mont d'Or Lyon 9^e

DP 069 387 17 00278 Décision du 13 mars 2017 à Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saône - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 24 rue Saint-Michel Lyon 7^e

DP 069 383 17 00282 Décision du 13 mars 2017 à Région Auvergne Rhône Alpes 1 Esplanade François Mitterrand 69002 Lyon - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 93 rue Antoine Charial Lyon 3^e

DP 069 384 17 00292 Décision du 13 mars 2017 à Gmf Assurance 18 rue Anatole France 92597 Levallois Perret Cedex - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 rue Perrod Lyon 4^e

DP 069 383 17 00301 Décision du 14 mars 2017 à SFR 452 cours du 3^e Millénaire 69792 Saint-Priest Cedex - Projet : Installation d'une antenne de relais de téléphonie mobile - Terrain : Rue Sevient- Centre Commercial la Part-Dieu Lyon 3^e

DP 069 385 17 00321 Décision du 13 mars 2017 à Toitures Barski 2 boulevard Jean Moulin 69490 Pontcharra-sur-Turdine - Projet : Réfection de toiture et modification de toiture - Terrain : 31 rue des Aqueducs Lyon 5^e

DP 069 383 17 00330 Décision du 13 mars 2017 à Grand Lyon Habitat 99 rue Bugeaud 69006 Lyon - Projet : Modification de clôture - Terrain : 92 rue Ferdinand Buisson Lyon 3^e

DP 069 382 17 00331 Décision du 13 mars 2017 à M^{me} Roux Laura 50 b rue du Lac 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 48 rue de la Charité Lyon 2^e

DP 069 383 17 00341 Décision du 17 mars 2017 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 16 rue Claudius Pionchon Lyon 3^e

DP 069 387 17 00370 Décision du 13 mars 2017 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 154 rue Marcel Mérieux Lyon 7^e

DP 069 383 17 00425 Décision du 13 mars 2017 à Sdc Le Rachais 165 route de Vienne 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 rue Rachais Lyon 3^e

Permis de Construire délivrés pendant la période du 13 au 18 mars 2017

PC 069 383 15 00437 M01 - Arrêté du 13 mars 2017 Modificatif à SCI Saperlipaulbert 324 rue Paul Bert 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec modification de façade - Surface créée : 58 m² - Terrain : 322 rue Paul Bert Lyon 3^e

PC 069 389 16 00017 M01 - Arrêté du 13 mars 2017 Modificatif à HPL Lyon Ouest 63 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon - Projet : Construction d'un bâtiment de 105 logements et création de 128 aires de stationnement - Surface créée : 6861 m² - Terrain : 142 - 146 avenue 25^e Régiment des Tirailleurs Sénégalais Lyon 9^e

PC 069 386 16 00373 - Arrêté du 13 mars 2017 à Molière Sarl 34 rue Molière 69006 Lyon - Projet : Création d'un plancher de logement - Surface créée : 182 m² - Terrain : 32 rue Molière Lyon 6^e

PC 069 385 16 00396 - Arrêté du 13 mars 2017 à M. Desperier Stéphane 130 rue du Docteur Edmond 69005 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle avec piscine - Surface créée : 172 m² - Terrain : 28b rue du Docteur Albéric Pont Lyon 5^e

PC 069 389 17 00050 - Arrêté du 15 mars 2017 à Ville de Lyon 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Construction provisoire d'un groupe scolaire - Surface créée : 1874 m² - Terrain : rue du Docteur Horand - Parc Montel Lyon 9^e